

General Revenue French State, Type 1

1942. Format 35 x 19 mm. Perforated. Medallion with Marianne inscribed "ÉTAT INDOCHINE." Printed in black "INDOCHINE FRANÇAISE" and "TIMBRE FISCAL." Bister background with value in blue for cent values. Green background with value in red for piaster values. Unwatermarked.

Type 1: Numerals = 4 mm, "CENTS" = 2 mm



1 cent



2 cents



2 cents



6 cents



6 cents



10 cents



12 cents

General Revenue French State, Type 1

Type 1: Numerals = 4 mm, "CENTS" = 2 mm



18 cents



18 cents



18 cents



20 cents



20 cents



30 cents



30 cents



36 cents



40 cents

General Revenue
French State, Type 1

Type 1: Numerals = 4.5 mm, "\$" = 2.75 or 3.5 mm



1 piaster
small "\$"



1 piaster
large "\$"



1.08 piaster



1.20 piaster



2 piasters



3 piasters



4 piasters



5 piasters

General Revenue
French State, Type 1
Varieties



Date of printing in margin



Sheet serial number in margin

General Revenue
French State, Type 1, Use of 2 and 18 cents

Two general revenue stamps from the 1942 printing were affixed to a 1947 receipt for school fees from the Lycée Sisowath in Phnompenh.

5 cents à charge

ROYAUME DU CAMBODGE

INDOCHINE FRANÇAISE
18
CENTS
TIMBRE FISCAL

INDOCHINE FRANÇAISE
2
CENTS
TIMBRE FISCAL

WATH

Récépissé N° *247*

REÇU de *Séjean Rucii*

élève *Philo*

la somme de *Seize piastres et cinquante cents*

montant des frais de

1° -- Rétribution scolaire.	<i>12^{fr} - 4.5% x 2 =</i>	<i>13.20</i>
2° -- Pension		
3° -- Abonnement aux livres classiques	<i>3^{fr} - 45% x 2 =</i>	<i>3.30</i>
Total.....		<i>16.50</i>

pendant le *2^e et 3^e* trimestre de l'année scolaire 1946 - 1947.

A Phnom-Penh, le *2 - 5 -* 1947.

L'Econome

PHNOM-PENH - IMP. A. PORTAIL N° 12 355

General Revenue
French State, Type 1, Use of 6 cents

The 6-cent value was probably the most prolifically printed denomination of the wartime series. This early example of the 6-cent value was used on a receipt with a handwritten date of 1 August 1941 suggesting that the French State stamps were issued in that year and not 1942.

20

N° 243.

B. P. \$ 35.06
TIMBRE

MOSQUEE MUSULMANE

Propriétaire
179, RUE CATINAT -- SAIGON

→=O←

Loyer.	35 00
Eau.	
Vidanges.	
Auvent.	
Ordures Ménagères.	
Timbre.	06
Total.	35 06

Reçu de M. Nguyen Thi Chi
la somme de Trente cinq piastres et 06/100
pour loyer du mois d' Août 1941
du compartiment n° 116 rue Colonel Boudonnet

Saigon, le 1. 8. 1941.
L'Administrateur de la Mosquée.

INDOCHINE FRANÇAISE
6 CENTS
TIMBRE FISCAL

Saigon, imp. du Théâtre, N° 484

CEPF 272

General Revenue
French State, Type 1, Use of 6 cents

The 6-cent value exists in an orange-brown shade. An example of this color was used on this rent receipt that was printed in the 1930s. The landlord struck through the "3" so "42" could be written for the year date.

B. P. \$ 18.⁰⁰

Reçu de Monsieur *Nguyen Khai Thung*
la somme de *Dix huit piastres*
pour loyer de la maison qu'il occupe *rue Garcerie*
N° 63 pendant le mois de *avril* 1932


Saigon, le *1^{er} avril* 1932

CONDITIONS DE LOCATION

Paiements :	}	La location est au mois, payable le 1 ^{er} de chaque mois, sauf accords particuliers avec l ^{re} période depuis la date d'entrée jusqu'à fin mois (loyers payables d'avance).
Congés :		Doivent être donnés 15 jours à l'avance : le 1 ^{er} pour le 15, le 15 pour le 30.
Entretien :		Le locataire prend l'engagement de laisser l'immeuble en bon état, ainsi qu'il l'a reçu, étant responsable des dégradations survenues par sa faute ou sa négligence.
Il est recommandé :		Le compteur, l'électricité, les lampes, l'entretien de l'installation électrique, celui de W. C. des robinets sont à la charge du locataire.
		De faire apporter les ordures ménagères dans un récipient placé à temps sur le trottoir, à proximité du passage du tombereau, en conformité des ordres et arrêtés municipaux.
		Ne pas laisser couler l'eau inutilement.

Nguyen Khai Thung

Nguyen Khai Thung



INDOCHINE FRANÇAISE
6 CENTS
TIMBRE FISCAL

General Revenue
 French State, Type 1, Use of 6 cents

The normal shade for the 6-cent value was brown bister.

COGNONS ASSURANCES DE LOCATION
N° _____

FONCIM

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 000 PIASTRES ENTIÈREMENT VERSÉES
 SIÈGE SOCIAL: 26, RUE CHAIGREAU - SAIGON
 Téléphone: N° 21.021 R. C. Saïgon 2.726

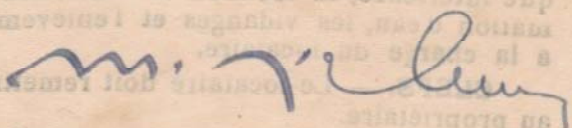
QUITTANCE DE LOYER


du mois de: SEPTEMBRE 1946

Loyer	Charges	Ac/S/Cons/Eau	Timbre	Net
\$	\$		\$	\$
30,00	3,10	14,54	0,06	47,70

Reçu de: Mr. NGUYEN KHAC PHUNG
 pour loyer de l'immeuble 63 Rue Garçerie SAIGON
 la somme de QUARANTE SEPT PIASTRES 70/100./.
 selon détail ci-dessus

Saïgon, le 1er Septembre 1946
 Le Directeur,





CONFIEZ TOUTES VOS ASSURANCES : INCENDIE, MOBILIER, VIE, AUTOMOBILE, ACCIDENTS, ETC ... A LA FONCIM QUI VOUS FERA BÉNÉFICIER DES MEILLEURS TAUX CHEZ LES MEILLEURES COMPAGNIES.



THANG HUNG SEWING MACHINE CO.

NAMKY - 238 B, Rue des Marins Cholon, 238 B - CHOLON

勝興衣車機器公司

ACCESSOIRES POUR MACHINE A COUDRE | 越南一南折一堤岸水兵街二三八號B | CHOLON, LE

4. 6. 1945

imp. hong-phat - cholon

FACTURE N° 180

M. Dao Hai Gien

東去三菱針車表架

N° 39334

750.00 七佰伍十比弗也

建國卅九年 六月 五日 附號

(注意) 凡在本公司惠顧衣車或修理衣車倘有跳線或撞針等壞不可亂聘別人修理可即携該車之車頭用人力車載來本公司修理可也
如有發覺該車經受別人亂修理過此單即作無效本公司概不負責先此聲明
Máy có đem lại sửa qua rồi có bỏ mũ gây kim sửa lại, còn cho thợ ngoài sửa hư đem lại tính tiền công



General Revenue
French State, Type 1, Use of 10 cents

A pair of 10-cent general revenue stamps paid the receipt tax in 1947. This November 1947 rent receipt included water ("Eau") charges of 13\$02, which were nearly equal to the monthly rent of 19\$50.

CONDITIONS DE LOCATION N° 3812 B. P. \$ 53.21

J.M. MOHAMED ISMAEL Frères
Propriétaires fonciers
177-179, Rue Catinat -- SAIGON

Reçu de M. Jau
la somme de Trente trois piastres et 21/100
pour loyer de la maison qu'il occupe rue Le Reloigny
N° 10 pendant le mois de Novembre
Saigon, le 1er Novembre 1947

INDOCHINE FRANÇAISE
10 CENTS
TIMBRE FISCAL

INDOCHINE FRANÇAISE
10 CENTS
TIMBRE FISCAL

Loyer...	19.50
Eau...	13.02
Ébouages...	
Vidange...	
Auvents...	0.49
Egouts...	0.20
Timbre de quittance	
TOTAL...	33.21

J. Mohamed Ismael

General Revenue
 French State, Type 1, Use of 10 cents

The two 10-cent French State tax stamps on this 1947 recent receipt are an olive green shade as contrasted to the more typical bister shade.

CONDITIONS DE LOCATION N° *3728* B. P. \$ *29.88*

J. M. MOHAMED ISMAEL FRÈRES
 Propriétaires fonciers
 177-179, Rue Catinat -:- SAIGON

Reçu de M. *Jau*
 la somme de *vingt neuf piastres et 88/100*
 pour loyer de la maison qu'il occupe rue *de G. de la Siaya*
 N° *10* pendant le mois de *Mai*
 Saigon, le *1er* *Mai* 1947.

Holyabui

Loyer	<i>19.50</i>
Eau	<i>9.89</i>
Ebouages	
Vidange	
Auvents	
Egouts	<i>0.69</i>
Timbre de quittance	<i>0.20</i>
Total	<i>29.88</i>

INDOCHINE FRANÇAISE 10 CENTS TIMBRE FISCAL

INDOCHINE FRANÇAISE 10 CENTS TIMBRE FISCAL

1947

Le compteur l'électricité, les lampes, l'entretien de l'installation électrique, celui des W. C. et la consommation de l'eau potable sont à la charge du locataire, ainsi que toutes réparations dites locatives.

Il est recommandé à tout locataire de laisser les ordures ménagères dans un récipient placé sur le

INDOCHINE FRANÇAISE 1729 a

General Revenue
 French State, Type 1, Use of 12 cents

Taxes on rent receipts were typically multiples of 6 cents during the World War II period.

SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE D'INDOCHINE
" FONCIM "
 SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 700.000 PIASTRES ENTIÈREMENT VERSÉES
 SIÈGE SOCIAL : 26, RUE CHAIGNEAU - SAIGON
 Téléphone : N° 21.021 R. C. Saïgon 2.728

QUITTANCE DE LOYER


du mois de : J U I N 1946

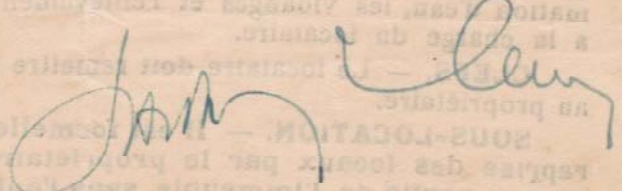
Loyer \$	Charges \$	Ac/S/Cons/Eau	Timbre \$	Net \$
30.00	3.10	24.03	0.12	57.25

Reçu de..... Mr. NGUYEN KHAC PHUNG
 pour loyer } 63 Rue Garçerie
 de l'immeuble } SAIGON
 la somme de CINQUANTE SEPT PIASTRES 25/100.
 selon détail ci-dessus

Saïgon, le 1er Juin 1946
 Le Directeur,

Mod. 79





**CONFIEZ TOUTES VOS ASSURANCES : INCENDIE,
 MOBILIER, VIE, AUTOMOBILE, ACCIDENTS, ETC...
 A LA FONCIM QUI VOUS FERA BÉNÉFICIER DES
 MEILLEURS TAUX CHEZ LES MEILLEURES COMPAGNIES.**



Cơ bản thuế đất ruộng
- hàng thuế -

Người bán Dương Thị Diệu 45 tuổi, chồng Ngô Văn Hiến 47 tuổi, ở Lang Đông Hưng thuộc tổng Thanh Phong Uyển

Người mua Lê Minh Kỳ 33 tuổi, vợ Nguyễn Thị Vân 28 tuổi, ở Lang Đông Hưng thuộc tổng Thanh Phong Uyển.

INDO-CHINE
2 14

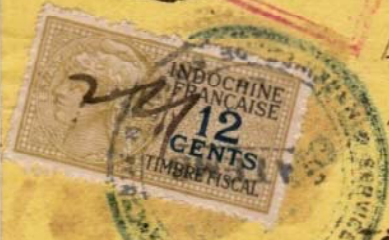
福利長



Nguyên thì có đứng bờ một sớ ruộng
H. 0,80, số địa bạ 1538 bis, số hoa đỏ 179
đồng này thì cần xin kê dưới đây:

Bác: Dương Thị Ti Nam: Dương Văn Quang
Đồng: Đất ruộng tang Bấy: Đinh Văn Sách
Số địa bạ Lang Đông Hưng thuộc tổng Thanh Phong Uyển.

DANG-HUNG PHUOC



Nay thì bán trích trong sớ đất này 0,15,00
cho Lê Minh Kỳ giá bạc là hai trăm đồng.

Quitté n.º 2995 ngày 4/3/29 (200,00) thì cần kê ra dưới đây:

Bác: Dương Thị Ti Nam: Dương Văn Quang
Đồng: y chú Bấy: y chú
Số địa bạ 1538 bis số hoa đỏ 179

Nguyên sớ đất này của Ông Nội thì để
lại, có làm sớ hương phân ngày 4 Decembre
1929.

General Revenue
French State, Type 1, Use of 12 and 18 cents

The itemization on this 1946 rent receipt for lodgings in Cholon was written in both French and Chinese. Historically, Cholon had a predominately Chinese population.

<p>SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE HUI-BON-HOA</p> <p>Siège Social : 97, rue d'Alsace-Lorraine SAIGON</p> <p>N° 22201</p>	<table border="0"> <tr><td>Loyer</td><td>租金</td><td>\$ 195-</td></tr> <tr><td>Taxe d'égout.....</td><td>水溝</td><td>\$ 278</td></tr> <tr><td>Eau</td><td>水錢</td><td>\$ 9533.</td></tr> <tr><td>Vidange</td><td>厠桶</td><td>\$</td></tr> <tr><td>Auvent.....</td><td>天遮</td><td>\$ 352</td></tr> <tr><td>Ordures ménagères</td><td>糞掃</td><td>\$ 324</td></tr> <tr><td>Entretien compteur</td><td>水錶</td><td>\$</td></tr> <tr><td>Ventilateurs.....</td><td>風扇</td><td>\$</td></tr> <tr><td>Divers.....</td><td>什租</td><td>\$</td></tr> <tr><td>Timbre.....</td><td>士担</td><td>\$ 030</td></tr> <tr><td>Total.....</td><td>總共</td><td>\$ 29017</td></tr> </table>	Loyer	租金	\$ 195-	Taxe d'égout.....	水溝	\$ 278	Eau	水錢	\$ 9533.	Vidange	厠桶	\$	Auvent.....	天遮	\$ 352	Ordures ménagères	糞掃	\$ 324	Entretien compteur	水錶	\$	Ventilateurs.....	風扇	\$	Divers.....	什租	\$	Timbre.....	士担	\$ 030	Total.....	總共	\$ 29017	<p style="font-size: 2em; color: red;">28987</p> <p style="font-size: 2em; color: red;">西曆 11月 廿六日 起</p> <p style="font-size: 2em; color: red;">仲主 街門牌 X 號 來</p> <p style="font-size: 2em; color: red;">黃文華建業有限公司憑單收過</p>
Loyer	租金	\$ 195-																																	
Taxe d'égout.....	水溝	\$ 278																																	
Eau	水錢	\$ 9533.																																	
Vidange	厠桶	\$																																	
Auvent.....	天遮	\$ 352																																	
Ordures ménagères	糞掃	\$ 324																																	
Entretien compteur	水錶	\$																																	
Ventilateurs.....	風扇	\$																																	
Divers.....	什租	\$																																	
Timbre.....	士担	\$ 030																																	
Total.....	總共	\$ 29017																																	
<p>Reçu de M^{me} <i>Phi-Lang</i> la somme de <i>Deux cent quatre vingt dix piastres 4 cents</i> pour loyer du mois de <i>Mars</i> 1946 pour le local qu'il occupe dans l'immeuble N° 193 N° <i>47</i> sis à <i>Cholon</i> Saigon, le <i>1^{er} Mars</i> 1946</p>																																			
<p>INDOCHINE FRANÇAISE 12 CENTS</p> <p>INDOCHINE FRANÇAISE 18 CENTS TIMBRE FISCAL</p>	<p>SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE HUIBONHOA UN DES</p> <p><i>[Signature]</i></p>	<p>Visa de l'encaisseur : <i>[Signature]</i></p>																																	

General Revenue
 French State, Type 1, Use of 18 cents

A "USAGE COMMERCIAL" handstamp was applied at the top of this 1946 rent receipt. The general revenue tax stamp was boldly cancelled with the landlord's personal handstamp.

N^o 3423 A **USAGE COMMERCIAL** B. P. \$ ^{107 1/10} ~~100~~.04

DƯƠNG-VĂN-TỔ
 Bureau : Ruelle Massiges, n^o 80-82 SAIGON
 Domicile : n^o 9 Route Xóm-Thom - Tân-Binh
 Téléphone : n^o 20.689

Loyer	80.00
Vidanges.	5
Fan du 27/12/45 au 26/12/46	26.92
Taxes ordures	1
Timbre de quittance..	0.18
Total.	113.04

Reçu de M. Bhái-Lông
 la somme de cent treize piastres 04/100
 pour loyer et accessoires de l'immeuble qu'il
 occupe rue Boreste
 N^o 4 pendant le mois de Février 1946

Saigon, le 1^{er} Février 1946
 Le Propriétaire,

INDO-CHINE
SAIGON
PROPRIÉTAIRE
FONCIER
80-82 RUE MASSIGES SAIGON

VOIR AU VERSO LES CONDIT

imp. xua-nay, saigon

ÉTUDE
DE M^e HENRI VIGERIE
AVOCAT A LA COUR DE SAIGON
CANTHO (COCHINCHINE)
TÉLÉPHONE 54

Cantho, le 24 Décembre 1941

A Monsieur le Président du Tribunal
civil français de
CANTHO.

Affaire n° 95-Rôle
civ.fracs de 1941

Aud. du 13/1/1941

CONCLUSIONS

Pour : A.L.A. ALAGAPPACHETTY,
Défendeur
Me H. VIGERIE
Contre: HA-VAN-HUY, Demandeur
M. Mes J. REVEILLE &
MOTAIS DE NARBONNE .



LES FAITS:

Suivant contrat du 30 septembre 1938, le
concluant a vendu au demandeur un immeuble en na-
ture de rizière sis à Vinhmy (Baclieu) pour le prix
de 37.000\$ payable en 4 termes ;

A l'échéance du second terme, Ha-van-Huy
n'ayant pas tenu ses engagements, le concluant
l'assigna en résolution du contrat de vente .

Cette instance fût solutionnée par un arrêt
en date du 10 janvier 1941 de la Cour de Saigon
infirmant un jugement du Tribunal de Cantho fai-
sant droit à la demande en résolution .

Cet arrêt a été exécuté (il ne sera pas
contesté que Ha-van-Huy est en possession de l'im-
meuble vendu), mais il a été frappé de requête
civile par le concluant .

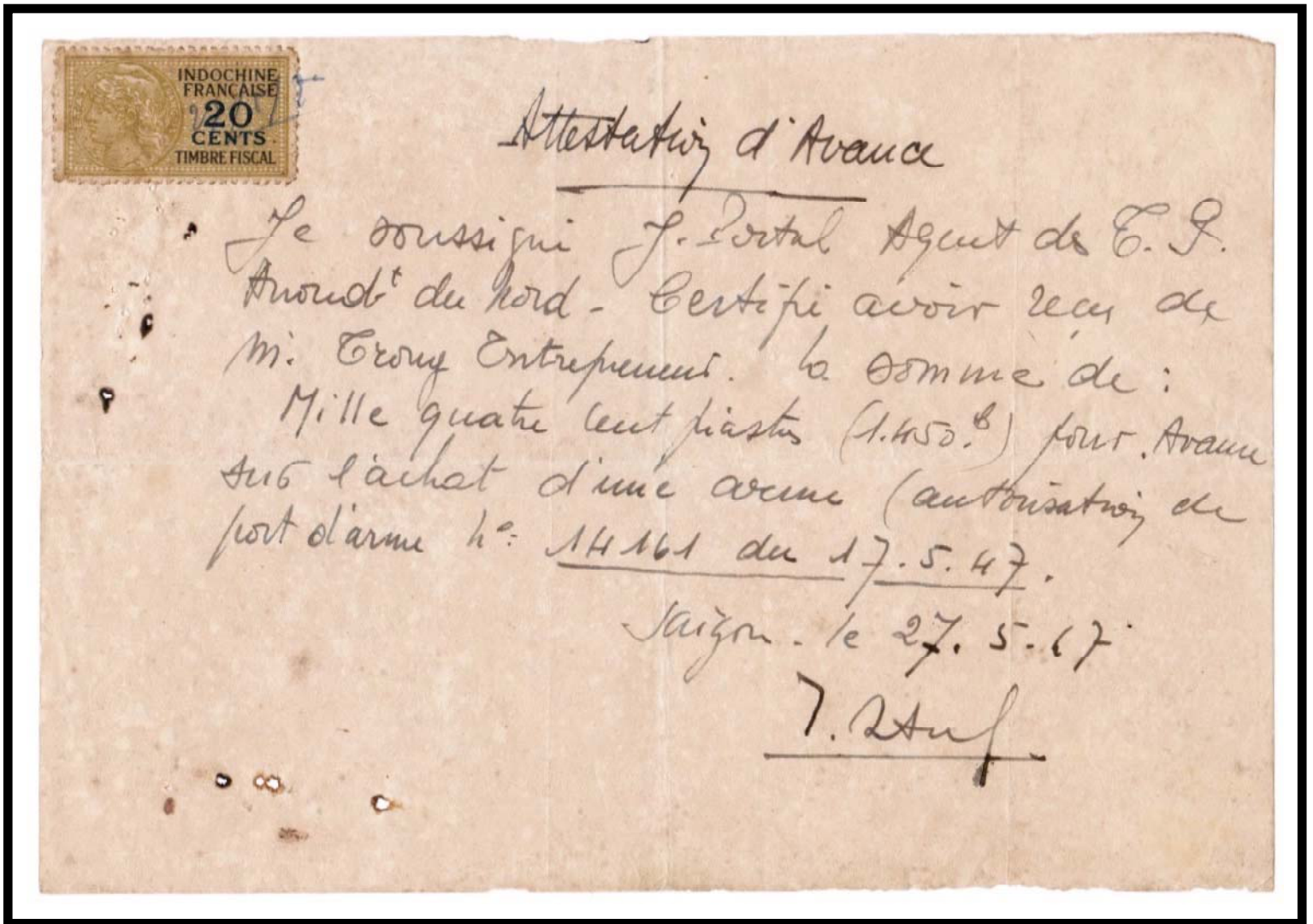
La Cour a en effet basé sa décision sur le
fait que le concluant aurait, dès l'échéance du
second terme impayé, fait défense au locataire de
l'immeuble vendu , de payer ses fermages à l'ac-
quéreur et qu'il aurait ainsi violé ses engage-
ments à son égard. (Arrêtdixit) .

Or il n'en est rien & malgré la défense du
concluant, le locataire régla ses fermages à l'ac-
quéreur et il est certain que la Cour, si sa re-
ligion n'avait pas été surprise sur ce point,
aurait confirmé la résolution prononcée par le
premier juge .

N° 95 CF
104t
Déposé le 27.12.41
par M. Cligane
LE GREFFIER

General Revenue
French State, Type 1, Use of 20 cents

A 20-cent French State tax stamp was used on a handwritten promissory note for a payment advance in 1947.



General Revenue
French State, Type 1, Use of 36 cents

Com^{al} Mod. 3



C^{ie} des EAUX & D'ÉLECTRICITÉ DE L'INDO-CHINE

Société Anonyme au Capital de 95.000.000 de francs

Siège Social à Paris : **62^{bis}, Avenue d'Iéna**

Bureaux à Saïgon : **72, Rue Paul-Blanchy**

R. C. Saïgon 278

DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DANS LA RÉGION
SAIGON-CHOLON

POLICE D'ABONNEMENT AU COMPTEUR

pour Eclairage, Ventilation et Usages domestiques

POLICE N^o **HO.H59**

Mise en service le **24 octobre 1911**

Sous les clauses et conditions du Cahier des Charges en date du 2 Novembre 1932 ainsi que des conditions générales et particulières d'abonnement ci-après, clauses et conditions dont l'abonné déclare avoir pris connaissance et auxquelles il s'engage à se conformer, *M. Union Commerciale Indochinoise et Africaine* déclare contracter un abonnement au compteur d'une durée de une année pour la fourniture de l'énergie électrique nécessaire aux appareils installés 203 quai des Jonques

et comprenant :

31 lampes de *100* watts

prises de courant de _____ ampères

2 ventilateurs de plafond

au prix de base de *six sept cent (0,17)* le kilowattheure.

Puissance du compteur *Cent six* hectowatts.

Location et entretien du compteur *une piastre* par mois.

L'abonné verse à la signature de la présente police une avance sur consommation de *30* (1 \$ par hectowatt de puissance du compteur)

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT

ARTICLE PREMIER. — Fourniture de l'énergie.

Sur tout le parcours de la distribution en basse tension, le concessionnaire fournit le courant en basse tension à toute personne qui, se conformant aux dispositions de la présente police et aux règlements techniques en vigueur pour les installations intérieures, contracte un abonnement d'une durée d'au moins une année. Cette fourniture est faite dans les conditions stipulées à l'article 12 du Cahier des Charges.

En dehors du parcours de la distribution, la fourniture sera faite dans les conditions stipulées à l'article 13 du Cahier des Charges.

Toute personne désirant contracter un abonnement devra adresser une demande au concessionnaire. Dans le cas où l'installation d'un branchement serait nécessaire, cette demande devra être accompagnée d'une autorisation du propriétaire de l'immeuble, tant pour le passage des canalisations et le raccordement du branchement, que pour l'entretien des lignes et des appareils accessoires nécessaires à l'installation électrique.

Cette autorisation confère au concessionnaire le droit d'installer sur les terrains et sur l'immeuble à desservir les supports nécessaires au passage des conducteurs.

L'énergie ne sera fournie que si l'installation intérieure est reconnue bonne dans les conditions fixées ci-après à l'article 3.

Elle sera livrée sous la forme de courant alternatif et à la tension de 120-208 volts (art. 7 du Cahier des Charges).

Les fournitures d'énergie en haute tension seront effectuées conformément aux stipulations des articles 12 et 13 du Cahier des Charges.

ART. 2. — Branchements.

Les branchements, définis comme il est dit à l'article 14 du Cahier des Charges, sont établis et entretenus par le concessionnaire et font partie intégrante de la distribution. Les frais d'installation et d'entretien en sont remboursés par l'abonné, conformément à l'article 14 du Cahier des Charges.

Les abonnés ou propriétaires ne pourront s'opposer à l'exécution des travaux d'entretien, de réparation ou de remplacement des branchements et appareils qui en dépendent, lorsque ces travaux seront reconnus nécessaires par le concessionnaire.

Les abonnés et les propriétaires autorisent le concessionnaire à utiliser pour d'autres abonnés, les branchements qui les desservent et à installer sur leurs immeubles les potelets nécessaires au passage des canalisations.

Les emplacements des compteurs et des entrées de fils dans les immeubles seront choisis par le concessionnaire, de façon à faciliter leur raccordement au réseau et à présenter toute sécurité.

Il est expressément interdit aux abonnés d'apporter aucune modification aux compteurs, aux conducteurs et aux appareils qui font partie des branchements.

Si l'installation d'un transformateur est reconnue nécessaire par le concessionnaire, les abonnés ou les propriétaires devront fournir gratuitement un emplacement conforme aux indications qui leur seront données par le concessionnaire.

Ce transformateur pourra servir à l'alimentation d'autres abonnés.



C^{ie} DES EAUX & D'ÉLECTRICITÉ DE L'INDO-CHINE

Société Anonyme au Capital de 95.000.000 de francs
Siège Social à Paris, 62^{bis}, Avenue d'Iéna
Bureaux à Saïgon : 72, Rue Paul-Blanchy
R. C. Saïgon 278

DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DANS LA RÉGION
SAIGON-CHOLON

POLICE D'ABONNEMENT AU COMPTEUR
pour Eclairage, Ventilation et Usages domestiques

POLICE N° 21

Mise en service le 21 Novembre

Sous les clauses et conditions du Cahier des Charges en date du 2 Novembre 1932, ainsi que des conditions générales et particulières d'abonnement ci-après, clauses et conditions dont l'abonné déclare avoir pris connaissance et auxquelles il s'engage à se conformer, M^r Union Commerciale Indochinoise et Africaine déclare contracter un abonnement au compteur d'une durée de une année pour la fourniture de l'énergie électrique nécessaire aux appareils installés 3 et 5 rue J. Blanchay

et comprenant :

<u>18</u> lampes de	<u>50</u> watts	<u>3</u> prises de courant de	<u>2</u> Amp.
—	—	—	—
—	—	<u>3</u> ventilateurs	—
—	—	—	—

au prix de base de Dix sept cents (0,17) le kilowattheure.

Puissance du compteur Vingt quatre hectowatts.

Location et entretien du compteur quatre vingt dix cents par mois.

L'abonné verse à la signature de la présente police une avance sur consommation de 24 (1 \$ par hectowatt de puissance du compteur)

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT

ARTICLE PREMIER. — Fourniture de l'énergie.

Sur tout le parcours de la distribution en basse tension, le concessionnaire fournit le courant en basse tension à toute personne qui se conforme aux dispositions de la présente police et aux règlements techniques en vigueur pour les installations intérieures, contracte un abonnement d'une durée d'au moins une année. Cette fourniture est faite dans les conditions stipulées à l'article 12 du Cahier des Charges.

En dehors du parcours de la distribution, la fourniture sera faite dans les conditions stipulées à l'article 13 du Cahier des Charges.

Toute personne désirant contracter un abonnement devra adresser une demande au concessionnaire. Dans le cas où l'installation d'un branchement serait nécessaire, cette demande devra être accompagnée d'une autorisation du propriétaire de l'immeuble, tant pour le passage des canalisations et le raccordement du branchement, que pour l'entretien des lignes et des appareils accessoires nécessaires à l'installation électrique. Cette autorisation confère au concessionnaire le droit d'installer sur les terrains et sur l'immeuble à desservir les supports nécessaires au passage des conducteurs.

L'énergie ne sera fournie que si l'installation intérieure est reconnue bonne dans les conditions fixées ci-après à l'article 3.

Elle sera livrée sous la forme de courant alternatif et à la tension de 120/208 volts (art. 7 du Cahier des Charges).

Les fournitures d'énergie en haute tension seront effectuées conformément aux stipulations des articles 12 et 13 du Cahier des Charges.

ART. 2. — Branchements.

Les branchements définis comme il est dit à l'article 14 du Cahier des

Charges, sont établis et entretenus par le concessionnaire et font partie intégrante de la distribution. Les frais d'installation et d'entretien en sont remboursés par l'abonné, conformément à l'article 14 du Cahier des Charges.

Les abonnés ou propriétaires ne pourront s'opposer à l'exécution des travaux d'entretien, de réparation ou de remplacement des branchements et appareils qui en dépendent, lorsque ces travaux seront reconnus nécessaires par le concessionnaire.

Les abonnés et propriétaires autorisent le concessionnaire à utiliser pour d'autres abonnés les branchements qui les desservent et à installer sur leurs immeubles les potelets nécessaires au passage des canalisations.

Les emplacements des compteurs et des entrées de fils dans les immeubles seront choisis par le concessionnaire, de façon à faciliter leur raccordement au réseau et à présenter toute sécurité.

Il est expressément interdit aux abonnés d'apporter aucune modification aux compteurs, aux conducteurs et aux appareils qui font partie des branchements.

Si l'installation d'un transformateur est reconnue nécessaire par le concessionnaire, les abonnés ou les propriétaires devront fournir gratuitement un emplacement conforme aux indications qui leur seront données par le concessionnaire.

Ce transformateur pourra servir à l'alimentation d'autres abonnés.

Les branchements intérieurs, les colonnes montantes et toutes dérivations seront établis et entretenus par les soins et aux frais des abonnés ou des propriétaires des immeubles.

General Revenue
French State, Type 1, Use of 40 cents

A 1947 rent receipt itemizes additional charges for water service ("Eau"). The basis for figuring the receipt tax must have been complex. For instance, this 1947 receipt for 155 piasters required a tax of 40 cents. The charge for the receipt tax stamp ("Timbre de quittance") was not separately itemized on the receipt.



PAGODE MARIYAMMANE
45, RUE AMIRAL ROZE
SAIGON

B. P. S.

Reçu de M Chung Dong
la somme de Cent quinze Piastres
montant du loyer et de ses accessoires, de l'im-
meuble sis Rue Edy mai-my 304
pour le mois de Janvier 1947

Saigon, le 1. Janv 1947
L'Administrateur,
H. - d. - d. - d. - d.

	s
Loyer	74.00
Taxe d'ordures	
Vidanges	
Au ent.	
Eau	40.00
Entretien du compteur	
Total	114.00
Timbre de quittance	
Net à payer	

Conditions de la location au verso.

Impr. de l'Union, Saigon.

官 廳 光
DUAN-TRUONG-TOA
ME H. CAVILLON
HUISSIER
20, RUE TABERD
SAIGON

SIGNIFICATION AV. COMMANDEMENT

L'en milneuf cent quarante-quatre et le Onze
du mois de Janvier.

A la requête du sieur Traq-hon-Van, étudiant, de-
meurant à Hanoi, représenté par sa mère Madame Hong-thi
Cuc, demeurant à Cholon, 364 rue Cay-Mai.

Pour qui domicile est élu à Saigon, 4 rue Ohier
en l'étude de Me. H.J. XAVIER, Avocat à la Cour d'Appel,
de Saigon et en tant que de besoin en la Mairie de tous
lieux d'exécution et aussi en mon étude.

*Sau
Trinh
Lanh*

J'ai NGUYEN-VAN-TU Chef d'assemblée de

Henri CAVILLON, Chevalier de la Légion d'Honneur, Huis-
sier près la Cour d'Appel et les Tribunaux de Saigon
y demeurant et domicilié, 20 rue Taberd-----
soussigné, signifié et en tête de ----- des présentes,
laissé copie entière au sieur To-van-Dan, demeurant à
Cholon, N°137 rue Tap-Thanh, étant en son domicile et
parlant à son voisin n° 138 - Nguyen Binh aind

INDOCHINE
INDOCHINOISE
\$ 20
INDOCHINE
INDOCHINOISE

collant +

De la grosse en bonne et due forme exécutoire
d'un jugement contradictoirement rendu entre les par-
ties y dénommées par le Tribunal civil Indochinois de
Saigon le six décembre 1943, enregistré au 5ème Bureau
de Saigon (A.J.) le trente décembre 1943, folio 88,
causes 14, 15.

A ce qu'ils n'en ignorent.

Et de même suite, à même requête, demeur, élec-
tion de domicile et constitution d'avocat que ci-dessus,
j'ai, huissier susdit et soussigné, fait commandement à
chacun des susnommés séparément en parlant comme dessus,
de vider immédiatement le terrain qu'ils occupent et de
payer à mon requérant ou à moi huissier pour lui porteur
des pièces ayant charge de recevoir et pouvoir de donner
bonne et valable quittance les loyers échus ainsi que
les frais légitimement dus.

Le coût du présent sans préjudice de tous autres
dus, droits, actions, intérêts et frais de mise en exé-

MAIRIE
AVOCAT A LA COUR
JOSEPH XAVIER
SAIGON

CUTION.....

General Revenue
 French State, Type 1, Use of 5 piasters



TRÈS IMPORTANT - Garantie de Dépôts (VOIR AUJ. DOS)

ÉTUDE DE M. BERNARD LESERVOISIER, NOTAIRE A SAIGON

N° 025705

8000,00

REÇU de Monsieur Lue Vinh.
 demeurant
 à Saïgon.

Preuve de vente pour le Suong Hoa
 à d'abord des piastes
 8000,00

INDOCHINE FRANÇAISE
 5 \$ 00
 TIMBRE FISCAL

INDOCHINE FRANÇAISE
 5 \$ 00
 TIMBRE FISCAL

con des prescriptions des décrets ci-contre.

Saïgon, le 21 Décembre 1944

Michel

DÉCRET DU 24 AOUT 1931
 Modifié par Décret du 16 Mai 1935
 (Art. 41 & 45)

Il est interdit aux notaires soit par eux-mêmes, soit par personnes interposées soit, directement, soit indirectement :

5° — De placer, en leur nom personnel, des fonds qu'ils auraient reçus, même à la condition d'en servir les intérêts.

6° — De se constituer garants ou cautions à quelque titre que ce soit, des prêts qui auraient été faits par leur intermédiaire, ou qu'ils auraient été chargés de constater par acte public ou privé.

8° — De recevoir ou de conserver des fonds à charge d'en servir l'intérêt, d'employer même temporairement les sommes et valeurs dont ils sont constitués détenteurs à un titre quelconque à un usage auquel elles ne seraient plus destinées.

General Revenue
French State, Overprinted Type 1

1942-45. Previous issue overprinted in black with new values and old value obliterated with stylized ram's head. Unwatermarked.

Numerals = 6 mm, "ram's head" obliterator



0.10 on 6 cents



0.50 on 18 cents cents



0.50 on 18 cents cents
shifted overprint



0.50 on 36 cents



1.00 on 12 cents



1.00 on 18 cents



2.00 on 6 cents



4.00 on 6 cents



5.00 on 1 cent

General Revenue
French State, Overprinted Type 1
Use of 0.10 on 6 cents

The lowest value of the large Hanoi overprints on Type 1 French State tax stamps was 0.10 on 6 cents.

No 124 QUITTANCE DE LOYER B. P. \$ 2.00

REÇU de M Bran thi Loi
la somme de Vingt francs
pour loyer de Ferain N° 194
pendant le mois de Mai

Saigon, le Juin 1948

Loyer.....		
Eau.....		
Vidange....		
Timbre....		
Total		

INDOCHINE FRANÇAISE
0.10
CENTS
TIMBRE FISCAL

Wong



Com^{al} Mod. 3
C^o des EAUX & d'ÉLECTRICITÉ de l'INDOCHINE

Société Anonyme au Capital de 99.991.000 de francs

Siège Social à Paris: 62bis, Avenue d'Iéna

Bureaux à Saïgon: 72, Rue Paul-Blanchy

R. C. Saïgon 278

DISTRIBUTION d'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE dans la RÉGION
 SAIGON - CHOLON

POLICE D'ABONNEMENT AU COMPTEUR

pour Eclairage, Ventilation et Usages domestiques

POLICE N° 2056

Mise en service le 6 Mars 1948

Sous les clauses et conditions du Cahier des Charges en date du 2 Novembre 1932 ainsi que des conditions générales et particulières d'abonnement ci-après, clauses et conditions dont l'abonné déclare avoir pris connaissance et auxquelles il s'engage à se conformer, M. Union Commerciale Indochinoise et Africaine déclare contracter un abonnement au compteur d'une durée de une année pour la fourniture de l'énergie électrique nécessaire aux appareils installés à 10 rue Restan

et comprenant:

4 lampes de 40 watts | 2 prise de courant Amp.
3 | 1 ventilateurs de plafond
3 | 3 portatif

au prix de base de Deux sept cents (0.17) le kilowatheure
 Puissance du compteur Deux six hectowatts.

Location et entretien du compteur pour quinze par mois.

L'abonné verse à la signature de la présente police une avance sur consommation de 20 (1\$ par hectowatt de puissance du compteur)

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT

ARTICLE PREMIER — Fourniture de l'énergie.

Sur tout le parcours de la distribution en basse tension, le concessionnaire fournit le courant en basse tension à toute personne qui se conforme aux dispositions de la présente police et aux règlements techniques en vigueur pour les installations intérieures, contracte un abonnement d'une durée d'au moins une année. Cette fourniture est faite dans les conditions stipulées à l'article 12 du Cahier des Charges.

En dehors du parcours de la distribution, la fourniture sera faite dans les conditions stipulées à l'article 13 du Cahier des Charges.

Toute personne désirant contracter un abonnement devra adresser une demande au concessionnaire. Dans le cas où l'installation d'un branchement serait nécessaire, cette demande devra être accompagnée d'une autorisation du propriétaire de l'immeuble, tant pour le passage des canalisations et le raccordement du branchement, que pour l'entretien des lignes et des appareils accessoires nécessaires à l'installation électrique. Cette autorisation confère au concessionnaire le droit d'installer sur les terrains et sur l'immeuble à desservir les supports nécessaires au passage des conducteurs.

L'énergie ne sera fournie qu'à l'installation intérieure est reconnue bonne dans les conditions fixées ci-après à l'article 3.

Elle sera livrée sous la forme de courant alternatif et à la tension de 120/128 volts (art. 7 du Cahier des Charges).

Les fournitures d'énergie en haute tension seront effectuées conformément aux stipulations des articles 12 et 13 du Cahier des Charges.

ART. 2. — Branchements.

Les branchements définis comme il est dit à l'article 14 du Cahier des

Charges, sont établis et entretenus par le concessionnaire et font partie intégrante de la distribution. Les frais d'installation et d'entretien en sont remboursés par l'abonné, conformément à l'article 14 du Cahier des Charges.

Les abonnés ou propriétaires ne pourront s'opposer à l'exécution des travaux d'entretien, de réparation ou de remplacement des branchements et appareils qui en dépendent, lorsque ces travaux seront reconnus nécessaires par le concessionnaire.

Les abonnés et propriétaires autorisent le concessionnaire à utiliser pour d'autres abonnés les branchements qui les desservent et à installer sur leurs immeubles les poteaux nécessaires au passage des canalisations.

Les emplacements des compteurs et des entrées de fils dans les immeubles seront choisis par le concessionnaire, de façon à faciliter leur raccordement au réseau et à présenter toute sécurité.

Il est expressément interdit aux abonnés d'apporter aucune modification aux compteurs, aux conducteurs et aux appareils qui font partie des branchements.

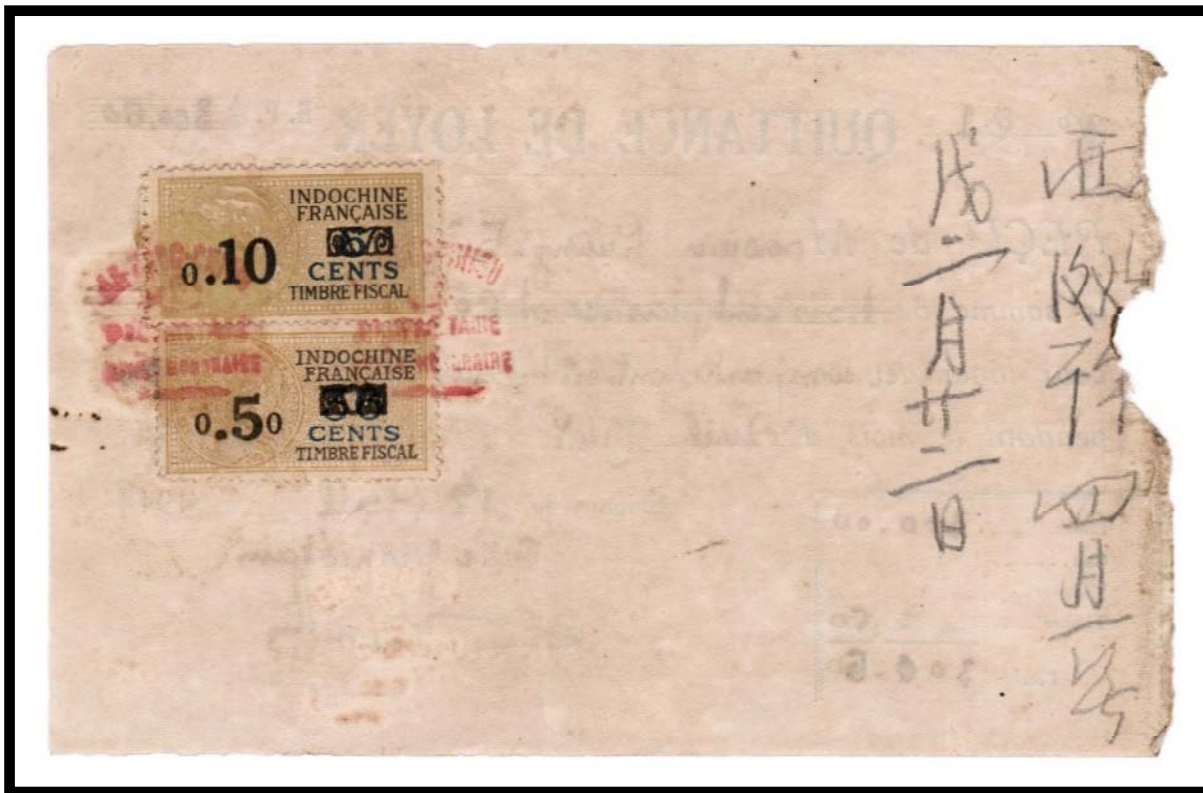
Si l'installation d'un transformateur est reconnue nécessaire par le concessionnaire, les abonnés ou les propriétaires devront fournir gratuitement un emplacement conforme aux indications qui leur seront données par le concessionnaire.

Ce transformateur pourra servir à l'alimentation d'autres abonnés.

Les branchements intérieurs, les colonnes montantes et toutes dérivations seront établis et entretenus par les soins et aux frais des abonnés ou des propriétaires des immeubles.

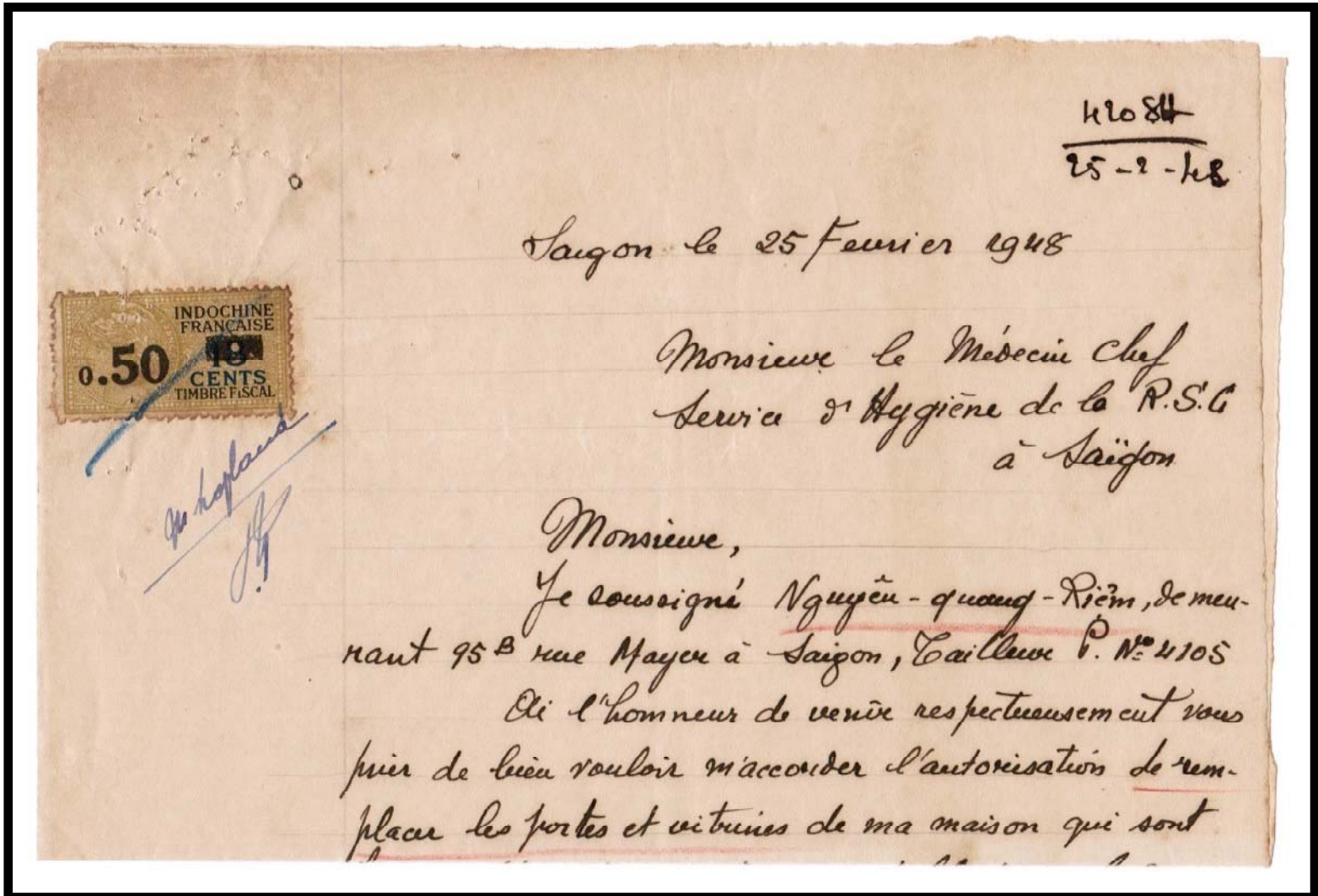
General Revenue
French State, Overprinted Type 1
Use of 0.10 on 6 cents and 0.50 on 36 cents

Two of the stamps with Type 1 French State overprints were affixed to the reverse of a rental receipt from Cholon in 1948. Even though the overprints had been attributed to Hanoi, they were used throughout Indochina.



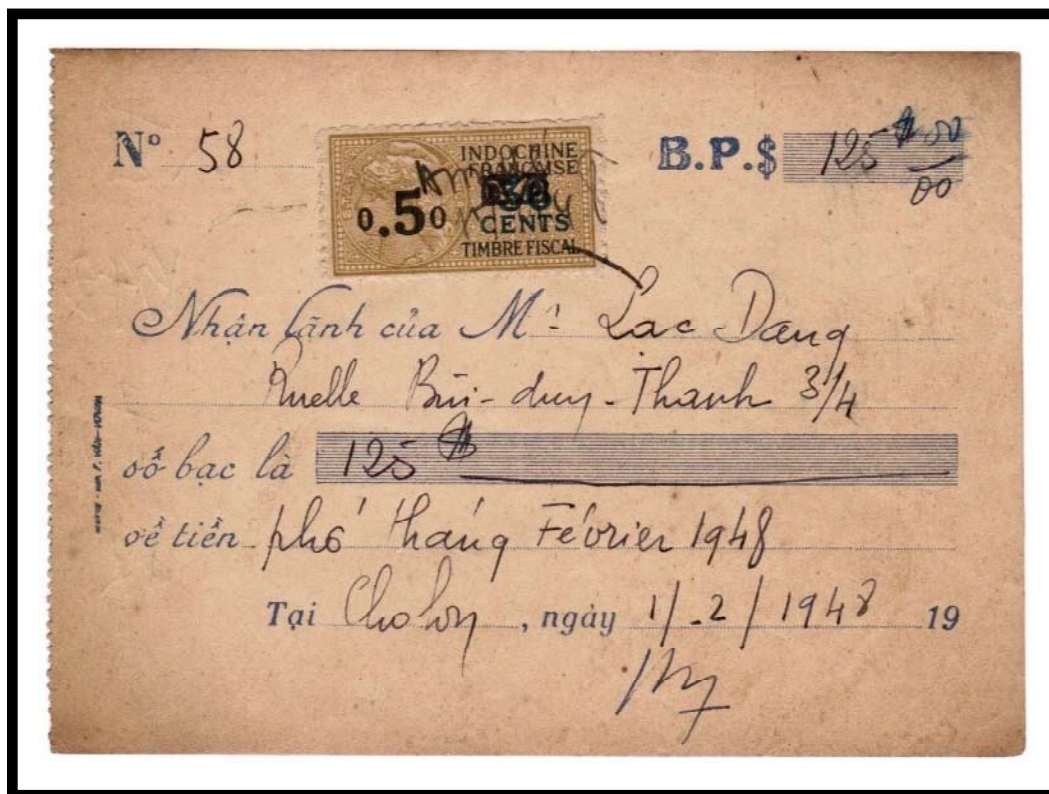
General Revenue
French State, Overprinted Type 1
Use of 0.50 on 18 cents

A handwritten agreement for house renovations was prepared for the Chief Doctor of the Public Health Service in Saigon on 25 February 1948.



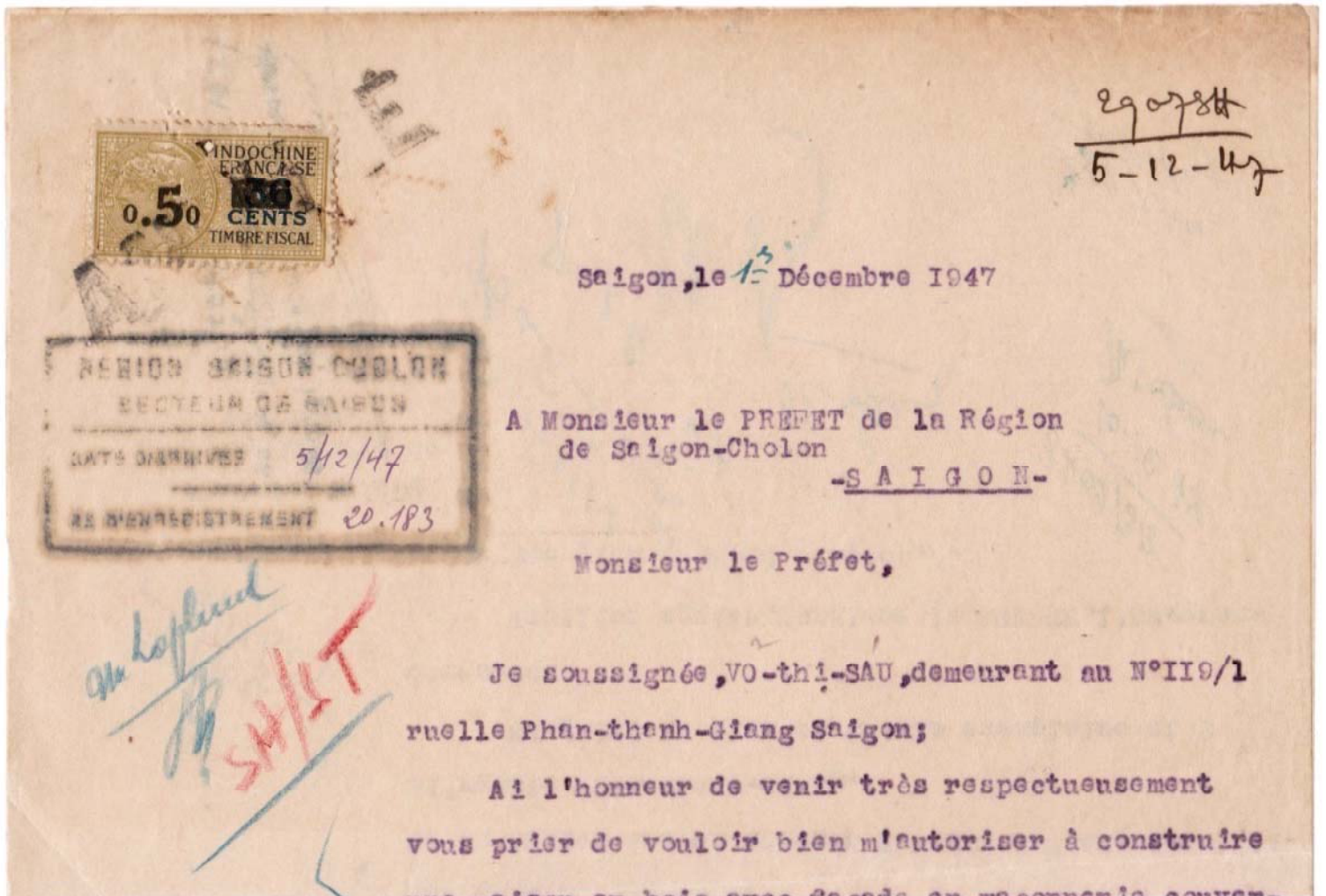
General Revenue
French State, Overprinted Type 1
Use of 0.50 on 36 cents

Presumably because of shortages, the Type 1 36-cent wartime general revenue stamp was overprinted "0.50." Here the low-value tax stamp was used on a receipt for 125 piasters on 1 February 1948.



General Revenue
French State, Overprinted Type 1
Use of 0.50 on 36 cents

A single 0.50 overprint on the 36-cent Type 1 French State tax stamp was employed on a typewritten agreement with the Prefect of Saigon-Cholon.



General Revenue
French State, Overprinted Type 1
Use of 1.00 on 12 cents

A single 1.00 on 12 cents general revenue tax stamp satisfied the licensing fees for an electrical meter agreement in 1948.

Com^{pt} Mod. 3

C^e des EAUX & d'ÉLECTRICITÉ de l'INDOCHINE
Société Anonyme au Capital de 99.994.000 de francs
Siège Social à Paris : 62^{bis}, Avenue d'Iéna
Bureaux à Saïgon : 72, Rue Paul-Blanchy
R. C. Saïgon 278

DISTRIBUTION d'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE dans la RÉGION
SAIGON - CHOLON

POLICE D'ABONNEMENT AU COMPTEUR
pour Eclairage, Ventilation et Usages domestiques

POLICE N° 1506

Mise en service le 17 Mars 1948

Sous les clauses et conditions du Cahier des Charges en date du 2 Novembre 1932 ainsi que des conditions générales et particulières d'abonnement ci-après, clauses et conditions dont l'abonné déclare avoir pris connaissance et auxquelles il s'engage à se conformer,
M^r Brau Quoc Profession _____
déclare contracter un abonnement au compteur d'une durée de une année pour la fourniture de l'énergie électrique nécessaire aux appareils installés 30/10 Rue de la
Orléans

et comprenant :
_____ lampes de 10 watts | _____ prise de courant _____ Amp.

General Revenue
 French State, Overprinted Type 1
 Use of 1.00 on 18 cents

Among the large-format Hanoi overprints, the 1.00 on 18 cents was unique in that the "00" was elevated to align with the top of the "1" in 1.⁰⁰ rather than at the base.

MARIAGE DU ^{1^{er}} DEGRÉ

Số hiệu *7* Hôn thú bậc *nhứt*

Nom et prénoms de l'époux.....	<i>Phạm duy Chương</i>
Tên họ người chồng.....	<i>Phạm duy Chương</i>
Sa profession.....	<i>Làm ruộng</i>
Làm nghề gì.....	<i>Làm ruộng</i>
Lieu de sa naissance.....	<i>Vĩnh Thành Vân</i>
Sanh tại chỗ nào.....	<i>Vĩnh Thành Vân</i>
Date de sa naissance.....	<i>1912</i>
Sanh ngày nào.....	<i>1912</i>
Son domicile.....	<i>Thanh hoá</i>
Nhà cửa ở đâu.....	<i>Thanh hoá</i>
Nom et prénoms du père de l'époux (indiquer s'il est vivant ou décédé)	<i>Phạm duy Chiêu</i>
Tên, họ cha chồng (sống chết phải nói)	<i>Phạm duy Chiêu</i>
Son âge.....	<i>Chết</i>
Mấy tuổi.....	<i>Chết</i>
Sa profession.....	_____
Làm nghề gì.....	_____
Son domicile.....	_____
Nhà cửa ở đâu.....	_____
Nom et prénoms de sa mère (indiquer si elle est vivant ou décédée).....	<i>Nguyễn Thị Ngọc (sống)</i>
Tên họ mẹ chồng (sống chết phải nói)	<i>Nguyễn Thị Ngọc (sống)</i>
Son âge.....	<i>hăm mười hai tuổi</i>
Mấy tuổi.....	<i>hăm mười hai tuổi</i>
Sa profession.....	<i>Làm ruộng</i>
Làm nghề gì.....	<i>Làm ruộng</i>
Son domicile.....	<i>Thanh hoá</i>
Nhà cửa ở đâu.....	<i>Thanh hoá</i>

General Revenue
 French State, Overprinted Type 1
 Use of 2.00 on 6 cents

A single tax stamp with the large "2.00" overprint was affixed to a certified birth certificate at Haiphong in 1948.

SINH TỬ GIÁ-THU VIỆT-NAM
 ETAT-CIVIL VIETNAMIEN

VIET NAM QUOC
 THÀNH PHỐ HAIPHONG
 Ville de Haiphong

Năm..... 1930
 Année ...
 Số 2145

GIẤY LƯOC SAO TỎ KHAI SINH
 Bulletin de naissance

2.00 CENTS
 INDOCHINE
 FRANÇAISE
 TIMBRE FISCAL

Họ và tên
 Nom et prénom
 Ngày sinh
 Date de naissance
 Nơi sinh
 Lieu de naissance
 Là con
 Fils de
 Chức nghiệp
 profession
 Và
 Et de
 Là vợ
 Femme de... rang

Trinh Văn Thong
 Le dix neuf Janvier 1930
 Haiphong
 Trinh quy Khang
 " "
 Nguyễn Thị Giệp
 Extrait du jugement rendu par le Tribunal
 Civil de 1^{er} Instance de Haiphong le 5 Mars
 1930)

Haiphong le 28 Octobre 1948
 Hộ-Lại
 Le Chef du Bureau de l'État-Civil

Ng. Đình Chinh

General Revenue
 French State, Overprinted Type 1
 Use of 2.00 on 6 cents

A pair of 6-cent stamps overprinted with the large "2.00" were affixed to a receipt for rent dated 1 November 1941. A large oval handstamp canceled the general revenue stamps with purple ink.

JNB 0056691

**COMPAGNIE GENERALE
 IMMOBILIERE DE SAIGON**

104, Boulevard Charner
 SAIGON

Tél. 21-220 R. C. Saigon N° 121

QUITTANCE DE LOYER

LOYER PRINCIPAL . . .	2400.-	
ENLEVEMENT DES ORDRES . . .	72.-	
DEVERSEMENT A L'EGOUT . . .	74.-	
TAXE DE VIDANGES . . .	24.-	
TAXE D'AUVENT . . .	12.-	
EAU		
ENTRETIEN DU COMPTEUR . . .		
ELECTRICITE		
TOTAL . . . \$	2582.-	
TIMBRE DE QUITTANCE . . .	4.80	
NET A PAYER . . .	2586.80	

R.T.S. # 80/
~~2586~~

Reçu de Monsieur *Truong Quan*
 la somme de *Deux mille cinq cent quatre vingt deux piastres*
 (timbre de quittance en sus), montant du loyer, et de ses accessoires,
 de l'immeuble sis *230 232 Rue. Paris à*
Cholon pour le mois de *Novembre* 19*47*
 Saigon, le *1^{er} Novembre* 19*47*

COMPAGNIE GENERALE IMMOBILIERE DE SAIGON
 Le Directeur
[Signature]

INDOCHINE FRANCAISE
2.00 CENTS
TIMBRE FISCAL

INDOCHINE FRANCAISE
2.00 CENTS
TIMBRE FISCAL

INDOCHINE FRANCAISE
6 CENTS
2.00

POUR LA COMPAGNIE GENERALE IMMOBILIERE DE SAIGON

General Revenue French State, Overprinted Type 1

1942-45. Previous issue overprinted in black with new values and old value obliterated with a pair of lines. Unwatermarked.

Numerals = 4 mm



1\$ on 1.08 piasters

Numerals = 2.5 mm



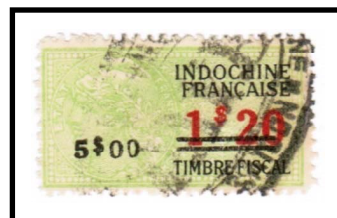
2\$00 on 1.20 piasters



2\$00 on 1.20 piasters



4\$00 on 1.20 piasters



5\$00 on 1.20 piasters

General Revenue French State, Type 2

1942. Format 35 x 19 mm. Perforated. Medallion with Marianne inscribed "ÉTAT INDOCHINE." Printed in black "INDOCHINE FRANÇAISE" and "TIMBRE FISCAL." Bister background with value in blue. Unwatermarked.

Type 2: Numerals = 4 mm, "CENTS" = 1.5 mm



6 cents



6 cents



8 cents



10 cents



12 cents



18 cents



24 cents



30 cents



36 cents



72 cents

General Revenue
 French State, Type 2, Use of 6 cents

A landlord's oval handstamp cancelled two Type 2 6-cent general revenue tax stamps on a 1944 rent receipt.

DU'ONG-VĂN-SẢN

DƯƠNG-VĂN-TÒ, Successeur
 Propriétaire, demeurant Ruelle Massiges, nos 80-82 - SAIGON

002377 A

B. P. S 71.92

Reçu de M^{re} *Chai Tông*

la somme de *soixante onze piastres 92 cents*

pour loyer et accessoires de l'immeuble qu'il occupe

rue *Borese*

N^o *4* pendant le mois de *août* 1944.

Loyer.....	60, —
Vidanges.....	
Eau.....	11, 80
Taxes ordures.....	
Electricité.....	
Timbre de quittance	0, 12
Total.....	71, 92

Saigon, le *1^{er}* *8* 1944

Le Propriétaire,

[Signature]

Imp. Duclouphuong, Saigon.

VOIR AU VERSO

INDOCHINE FRANÇAISE
 PROPRIÉTAIRE FONCIER
 6 CENTS
 TIMBRE FISCAL



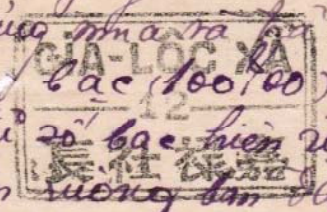
Có ban đất ruộng
Cổ là Doãn râu cùng 1 họ; giấy
thủ khoán số 005083 ở Phan Thị Châu
Hương ở làng Giã Lội, tổng Hậu Ninh
Xã Minh.

Ông Nguyễn thì có ruộng tại làng Giã Lội
mặt số ruộng hàng ba mẫu mốt cao
01/0. 1 Chông có địa bạ.

Dòng cháu. tên họ Cây Hồ râu Doãn
Hương Nguyễn râu Phan Bắc cháu rau Doãn
Hương chúng tôi bằng lòng chúng tôi này
bán đất ruộng mốt héc này cho
tên Phan râu cùng 1 họ giấy thủ khoán
số 11381 ở làng Giã Lội vùng này và bán

mặt là một mẫu đồng (bạc 100/00)
chúng tôi đã lãnh 1 tờ 20 bạc hiện tại
và bán tất lui lời trên ruộng bán này

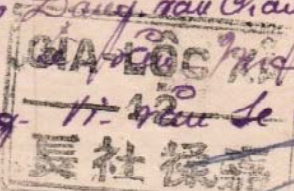
Cho chác từ này nên chúng tôi có đến
làng số tại nhận thì làm bằng chữ
mua đến quan - trong sách phân cái
cò. cũng làm chữ.



Ngày 10
Giã Lội le trois Juin 1944.

Chúng tôi hướng chức làng Giã Lội
chúng tôi Hội đồng mua bán vùng Thuận
có ký tên bằng tay trong tờ này Chư ruộng. Tuy
trước mặt làng, gia đình về hàng họ
cũng sẽ thật là thủ ruộng 1944 này

Đang râu Chàng
Hương hào.
Đang râu Chàng
Hương hào.
Đang râu Chàng
Hương hào.
Đang râu Chàng
Hương hào.
Đang râu Chàng
Hương hào.



General Revenue
 French State, Type 2, Use of 12 cents

"Usage Commercial" was handwritten at the top of this 1944 rent receipt apparently because business rents were taxed differently than residential rents.

DU'ONG-VĂN-SANH

DƯƠNG-VĂN-TÒ, Successeur
 Propriétaire, demeurant Ruelle Massiges, nos 80-82 - SAIGON

N 002364 **A** usage Commercial **B. P. S** 69.46

Reçu de M^{rs} *Chai Bong*

Loyer.....	60.00
Vidanges.....	
Eau.....	9.64
Taxes ordures..	
Electricité.....	
Timbre de quittance	0.12
Total.....	69.46

la somme de *soixante-neuf piastres 46 cents*
 pour loyer et accessoires de l'immeuble qu'il occupe
 rue *Borelles*
 N° *4* pendant le mois de *juillet* 1944

Saigon, le *12* *juillet* 1944
 Le Propriétaire,

[Signature]

Imp. Ducloup huong, Saigon.

VOIR AU VERSO

INDOCHINE FRANÇAISE
12
 CENTS
 TIMBRE FISCAL

LOCATION

General Revenue
 French State, Type 2, Use of 18 cents

As indicated by the Type 2 general revenue tax stamp, an 18-cent tax was paid on 120\$00 worth of rent.

N^o _____ \$ 120⁰⁰

V. A. N. VELLAYAPPA CHETTIAR
 PROPRIÉTAIRE

N^o 116 Rue Pellerin ~~SADec~~ Saigon.

Reçu de Mr. *Trung Quoc Chan*
 la somme de *Cent vingt piastres*
 pour loyer et accessoires du mois
 de *Octobre* 1933
 Rue *Palikao* N^o *65 et 67*

Sadec, le _____ 193

PAR PROCURATION
V. A. N. VELLAYAPPA CHETTIAR

Loyer . . .	\$ 120 00
Vidanges . . .	
Eau-Compteur . . .	
Taxe ordures . . .	
Total . . . \$	120 00

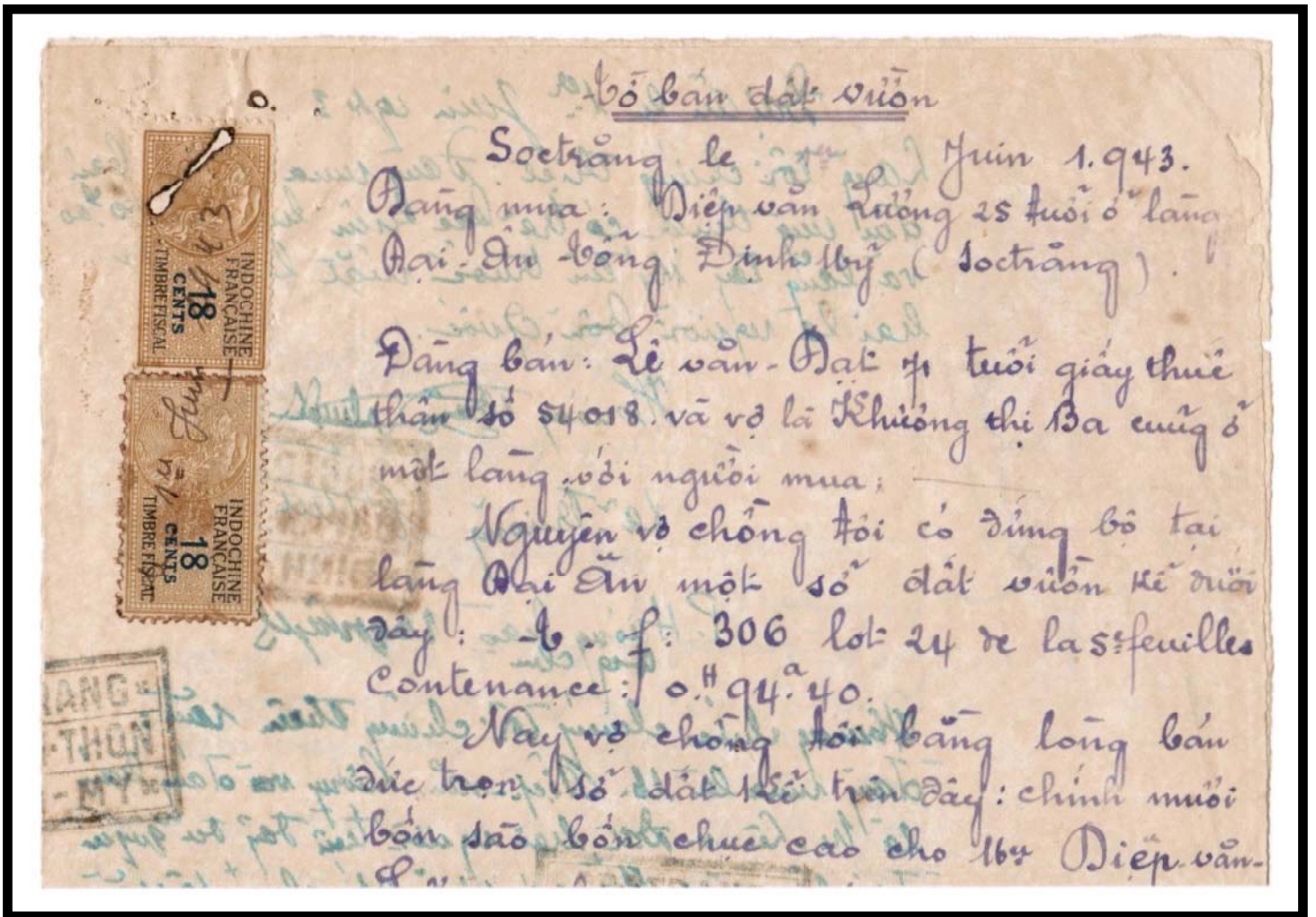
Saigon, Imp. T.D.P.X. 2567-38

INDOCHINE FRANÇAISE
 18 CENTS
 TIMBRE FISCAL

601. 21. 31.

General Revenue
French State, Type 2, Use of 18 cents

Two Type 2 18-cent general revenue tax stamps were affixed to a document written entirely by hand and dated 8 June 1943.



General Revenue
 French State, Type 2, Use of 30 cents

This 1947 rent receipt itemizes charges for water service ("Eau-Compteur"), trash pick-up (Enlèvement ordures), sewer ("Egout") as well as the rental tax stamp ("Timbre").

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'INDOCHINE

NO 48583

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'INDOCHINE
 SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 035.000 Piastres
 SIÈGE SOCIAL : SAIGON, 42, BOULEVARD BONARD
 R. C. 343 Tél. : 20.225

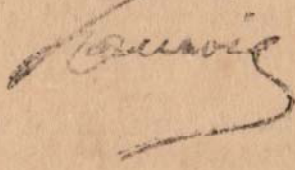
QUITTANCE DE LOYER

Groupe 32 Rue lle Kipling N° 5

Reçu de M. Chi. Vo. Van


la somme de Soixante deux piastres 89/100
 pour loyer et accessoires du mois de Mars 1947

Saigon, le 31 Mars 1947

Le Directeur,


Loyer.....	24	50
Anvent.....		
Vidanges.....		
Eau-Compteur <u>3/2/47</u>	24	00
Enlèvement ordures....	0	81
Egout.....	0	28
Timbre.....	0	30
Total.....\$	62	89

(Voir au dos)



General Revenue
French State, Overprinted Type 2

1942-45. Previous issue overprinted in black with new values and old value obliterated with stylized ram's head. Unwatermarked.

Numerals = 6 mm, "ram's head" obliterator



1.00 on 12 cents



1.00 on 18 cents

General Revenue French State, Type 3

1942. Format 35 x 19 mm. Perforated. Medallion with Marianne inscribed "ÉTAT INDOCHINE." Printed in black "INDOCHINE FRANÇAISE" and "TIMBRE FISCAL." Bister background with value in blue for cent values. Blue background with value in red for piaster values. Unwatermarked.

Type 3: Numerals = 3 mm, "CENTS" = 2 mm



2 cents



10 cents



12 cents



18 cents



24 cents



60 cents



72 cents



80 cents



10 piasters



20 piasters

General Revenue
 French State, Type 3, Use of 12 cents

A single copy of the Type 3 French State tax stamp was affixed to this 1946 rent receipt for living quarters in Cholon.

<p>黃文華置業有限公司 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE HUI-BON-HOA Siège Social 97, rue d'Alsace-Lorraine SAIGON</p>	<table border="0"> <tr> <td>Loyer</td> <td>租金 \$</td> <td>37 50</td> </tr> <tr> <td>Taxes d'égoût</td> <td>水溝</td> <td>0 56</td> </tr> <tr> <td>Eau</td> <td>水錢</td> <td>2 20</td> </tr> <tr> <td>Vidange</td> <td>厠桶</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Auvent</td> <td>天遮</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ordures ménagères</td> <td>糞掃</td> <td>0 65</td> </tr> <tr> <td>Entretien compteur</td> <td>水鏢</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ventilateurs</td> <td>風扇</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Divers</td> <td>什租</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Timbre</td> <td>士担</td> <td>0 12</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>總共</td> <td>61 03</td> </tr> </table>	Loyer	租金 \$	37 50	Taxes d'égoût	水溝	0 56	Eau	水錢	2 20	Vidange	厠桶		Auvent	天遮		Ordures ménagères	糞掃	0 65	Entretien compteur	水鏢		Ventilateurs	風扇		Divers	什租		Timbre	士担	0 12	Total	總共	61 03
Loyer	租金 \$	37 50																																
Taxes d'égoût	水溝	0 56																																
Eau	水錢	2 20																																
Vidange	厠桶																																	
Auvent	天遮																																	
Ordures ménagères	糞掃	0 65																																
Entretien compteur	水鏢																																	
Ventilateurs	風扇																																	
Divers	什租																																	
Timbre	士担	0 12																																
Total	總共	61 03																																

60.91

N° 1159

茲收過
 Reçu de M. Sy. Chi
 來銀
 la somme de Soixante une piastres 3/100
 月令
 pour loyer du mois de Décembre 1946
 地段
 pour le local qu'il occupe dans l'immeuble No 105
 街名
 Rue lle 24 Théâtre No 4 sis à Cholon

Saigon, le 14 Décembre 1946
 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE HUI-BON-HOA
 UN DES FONDES DE POUVOIR

INDOCHINE
 FRANÇAISE
 12
 CENTS
 TIMBRE FISCAL

General Revenue
French State, Type 3, Use of 12 cents

Multiple copies of the Type 3 French State tax stamp were canceled on this 1947 merchant's receipt.



General Revenue
French State, Type 3, Use of 80 cents

A handwritten request to the Chief of Regional Plantations was notarized and the appropriate fee was paid with a Type 3 80-cent general revenue stamp. Use on a document dated 25 July 1947, shows that the French State remained in service well after the conclusion of World War II.



General Revenue
French State, Type 3, Use of 80 cents

Original
ORIGINAL

SIGNIFICATION AVEC COMMANDEMENT

官 賬 收
QUAN-TRUONG-TOA
ME H. CAVILLON
HUISSIER
20, RUE TABERD
SAIGON

L'an mil neuf cent quarante-quatre et le *Quze*
du mois de Janvier.

A la requête de la dame Hông-thi-Cuc, propriétaire,
demeurant à Cholon, 364, rue Cáy-Mai.

Pour qui domicile est élu à Saigon, 4 rue Ohier, en
l'étude de Me. M.J. Xavier, Avocat à la Cour d'Appel de
Saigon et en tant que de besoin en la Mairie de tous lieux
d'exécution et aussi en mon étude.



J'ai, *NGUYEN-VAN-TU* Clerc assermenté de
Henri CAVILLON, Chevalier de la Légion d'Honneur, Huis-
sier près la Cour d'Appel et les Tribunaux de Saigon, y
demeurant et domicilié, 20 rue Taberd, -----
soussigné, signifié et en tête de *cette* des présentes laissé
copie entière:

1^{re} à la dame Pham-thi-Quy, demeurant à Cholon, Bou-
levard Charles Thomson, N°588, étant en son domicile et
parlant à *sa personne*

2^{re} au sieur Huynh-van-Luu, demeurant à Cholon, Bou-
levard Charles Thomson, N°770, étant en son domicile et
parlant à *sa colocataire Nguyen-thi-*
Meam - ainsi déclaré +

3^{re} au sieur Nguyen-van-Si, demeurant à Cholon, Bou-
levard Charles Thomson, N°771, étant en son domicile et
parlant à *sa voisine du n.° 770 Nguyen-*
thi - Meam - ainsi déclaré +

4^{re} au sieur Nguyen-van-Thong, demeurant à Cholon,
Boulevard Charles Thomson N°21, étant en son domicile et
parlant à *sa nièce Nguyen-thi - Meam - ainsi*
déclaré +

5^{re} à la dame Le-thi-Loi, demeurant à Cholon, Boule-
vard Charles Thomson N°26, étant en son domicile et parlant
à *sa personne*

Vertical text on the left margin, possibly a stamp or administrative note, partially illegible.



General Revenue
French State, Overprinted Type 3

1942-45. Previous issue overprinted in black with new values and old value obliterated with stylized ram's head. Unwatermarked.

Numerals = 6 mm, "ram's head" obliterator



1.00 on 12 cents



1.00 on 18 cents



10\$ on 8 cents

CEPF 325-327

Numerals = 2.5 mm, bars = 6 mm



0\$50 on 80 cents

CEPF 328

General Revenue French State, Type 4

1942. Format 35 x 19 mm. Perforated. Medallion with Marianne inscribed "ÉTAT INDOCHINE." Printed in black "INDOCHINE FRANÇAISE" and "TIMBRE FISCAL." Bister background with value in blue for cent values. Unwatermarked. Type 4 stamps are characterized by sans serif lettering.

Numerals = 4 mm, "CENTS" = 1.5 mm



4 cents



8 cents



24 cents



60 cents



72 cents



80 cents

General Revenue
French State, Overprinted Type 4

1942-45. Previous issue overprinted in black with new values and old value obliterated with stylized ram's head. Unwatermarked.

Numerals = 6 mm, "ram's head" obliterator



10\$ on 8 cents

CEPF 336

Numerals = 2.5 mm, bars = 6 mm

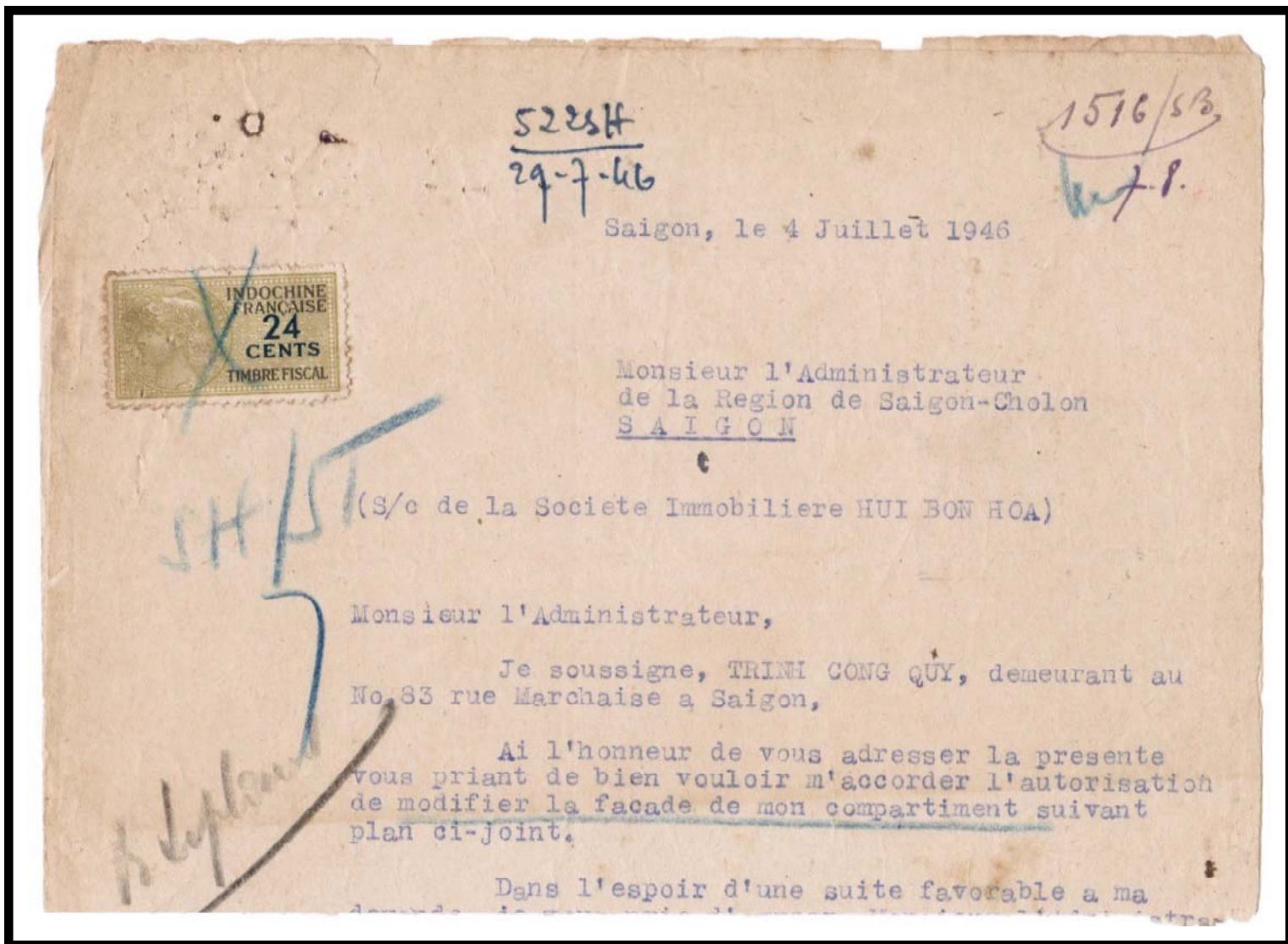


0\$50 on 80 cents

CEPF 337

General Revenue
French State, Type 4, Use of 24 cents

In 1946, a single 24-cent Type 4 French State tax stamp was applied to a letter requesting approval for a plan to modify the façade of a building.



General Revenue
Watermarked AT 43 Marianne, French Republic

1947-48. Format 35 x 19 mm. Perforated. Medallion with Marianne inscribed "REPUBLIQUE FRANÇAISE." Printed in black "INDOCHINE FRANÇAISE" and "TIMBRE FISCAL." Bister background with value in blue for cent values. Green background with value in red for piaster values. Watermarked "AT 43."



10 cents



20 cents



30 cents



40 cents



60 cents



70 cents



80 cents



1 piaster



2 piasters



4 piasters



5 piasters



10 piasters

General Revenue
Watermarked AT 43 Marianne, French Republic
Use of 10 cents

Even though the landlord had applied his oval handstamp, the tax stamps were also cancelled by writing the date over them.

CONDITIONS DE LOCATION

Paiement. — La location est au mois, payable le 1er de chaque mois. Tout mois commencé est dû en entier.

Congés. — Doivent être donnés par écrit un mois à l'avance: à fin mois suivant ou le 15 pour le 15 suivant.

Entrée. — Le locataire prend l'engagement de rendre l'immeuble en bon état ainsi qu'il l'a reçu, étant responsable...

N° 1374 B. P. S. 70/19

J. M. MOHAMED ISMAEL Fils AZIZ et C^{ie}
PROPRIÉTAIRES FONCIERS
177-179, Rue Catinat — SAIGON

Reçu de M. Fran. van. Mauit
la somme de Deixant dix piastres et 49/100
pour loyer de la maison qu'il occupe rue V. de la Siay
N° 10 pendant le mois de Mars

Saigon, le 1e Mars 1951

Loyer	19 50
Eau	—
Ebouages	—
Vidange	0 30
Auvents	—
Egouts	0 49
Timbre de quittance	0 30
Total	20 59

loyers.

(Handwritten: 136,34)

General Revenue
Watermarked AT 43 Marianne, French Republic
Use of 10 cents

A strip of four 10-cent general revenue tax stamps paid the receipt tax ("Timbre de quittance") on a rent receipt in 1953.

INDOCHINE FRANÇAISE
10 CENTS
TIMBRE FISCAL

INDOCHINE FRANÇAISE
10 CENTS
TIMBRE FISCAL

INDOCHINE FRANÇAISE
10 CENTS
TIMBRE FISCAL

INDOCHINE FRANÇAISE
10 CENTS
TIMBRE FISCAL

N° 375

B. P. \$ 155.50

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AZIZ & Cie
PROPRIÉTAIRES FONCIERS
173-179, Rue Catinat – SAIGON

Reçu de M. Jean van. Mauk
la somme de Cent trente cinq piastres et 50/100
pour loyer de la maison qu'il occupe rue d. G. de la Lisay.
N° 10 pendant le mois de Juillet

Saigon, le 16 Juillet 1953
P. Pour Le Gérant,
Immanueludis.

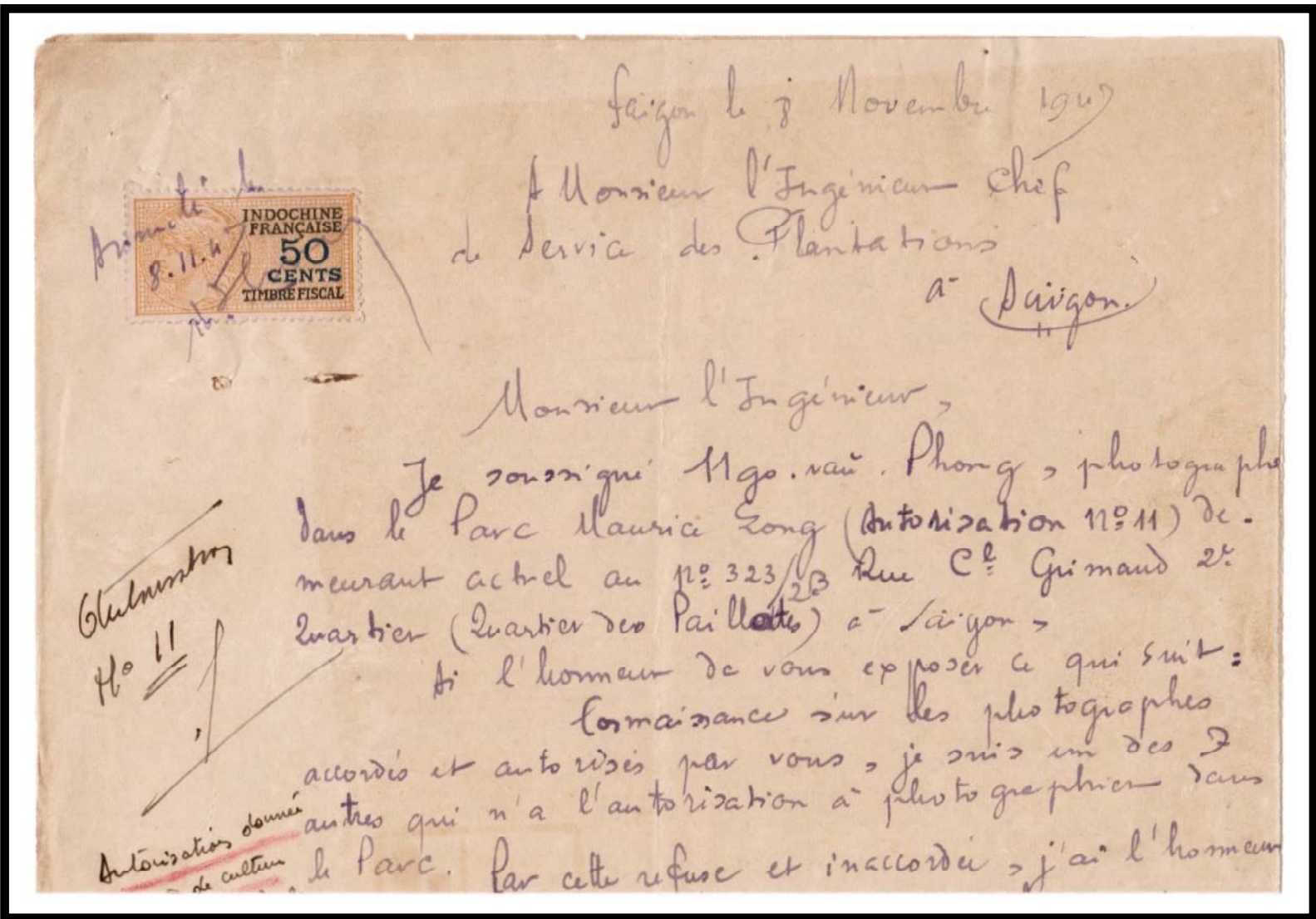
Loyers	58.50
Es. <u>Quai</u>	72.21
<u>Chiffre de l'Etat</u>	0.19
<u>et de l'Etat</u>	2.34
Auvents	1.46
Égouts	0.40
Timbre de quittance	0.40
Total	125.50

16-7-53

N. B. — Toute cession ou sous location est formellement interdite sans autorisation écrite du Propriétaire ou de son mandataire. De toute façon, le locataire principal restera responsable des loyers.

General Revenue
Watermarked AT 43 Marianne, French Republic
Use of 50 cents

While most taxable documents were prepared on some type of printed form, some were completely handwritten on plain paper.



General Revenue
Watermarked AT 43 Marianne, French Republic
Use of 50 cents

As filled in on this rent receipt for January 1950, the charge for rent was 440 \$ and the charge for water was 100 \$.

QUITTANCE DE LOYER

N° _____ \$ 540^{fr}

Reçu de M Trung. ngoc. Tanh.
la somme de Cinq cent quarante piastres
pour loyer du compartiment N° 65.67.
sis rue Palikao.
pour le mois de Janvier 1950.

Détail :	\$
Loyer	<u>440.-</u>
Vidange	
Eau	<u>100.-</u>
Ordures	
Auvent	
Timbres de quittances ..	
Total	<u>540^{fr}</u>

le _____ 194
Le Propriétaire,

INDOCHINE FRANÇAISE
025-807
11-1-CENTS
TIMBRE FISCAL

(Voir Conditions au dos)

General Revenue
Watermarked AT 43 Marianne, French Republic
Use of 3 piasters

Sa profession Lâm nghề gì	Sans profession
Son domicile Nhà cửa ở đâu	Bình hoa xã ²
Nom et prénoms du 1 ^{er} témoin. Tên, họ người chứng thứ nhất.	Nguyễn Văn Đức
Son âge Mấy tuổi	41 ans
Sa profession Lâm nghề gì	Journalière
Son domicile Nhà cửa ở đâu	Bình hoa xã ²
Nom et prénoms du 2 ^e témoin. Tên, họ người chứng thứ nhì.	Nguyễn Văn Ba
Son âge Mấy tuổi	22 ans
Sa profession Lâm nghề gì	Journalière
Son domicile Nhà cửa ở đâu	Bình hoa xã ²

A *Giáo đình*, le 9 *Septembre* 1944
 Tại *.....*, ngày *.....* 1944
 Le Déclarant, L'Officier de l'Etat Civil Les Témoins.
 Người khai Chức việc cơ bộ đời, Các người chứng.
Hữu ích *Đức*
Trình Thị Nga *Ba*

Ấn tượng đỏ
 Số 44
 Cảnh sát
 1.000 7.000 44
 Cảnh sát



NOTA. — Les blancs non utilisés devront être remplis par un trait
 Phải nhét — Chỗ trắng không dùng thì phải kéo một nét.

General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic

1947-48. Format 35 x 19 mm. Perforated. Medallion with Marianne inscribed "REPUBLIQUE FRANÇAISE." Printed in black "INDOCHINE FRANÇAISE" and "TIMBRE FISCAL." Bister background with value in blue for cent values. Green background with value in red for piaster values. Watermarked "AT 47," "AT 48," or AT 49."



20 cents



40 cents



50 cents



60 cents



80 cents



1 piaster



2 piasters

General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic



3 piasters



4 piasters



5 piasters



10 piasters



20 piasters



30 piasters



40 piasters



50 piasters



100 piasters

General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic
Use of 20 cents

The oval handstamp cancelling the tax stamps inscribed "J.M. MOHAMED ISHMAEL FILS AZIZ * SAIGON *" has slightly different wording than the printed rent receipt form.

CONDITIONS DE LOCATION

Paiement. — La location est au mois, payable le 1^{er} de chaque mois. Tout mois commencé est dû en entier.

Congés. — Doivent être donnés par écrit un mois à l'avance; à fin mois suivant ou le 15 pour le 15 suivant.

Entretien. — Le locataire prend l'engagement de rendre l'immeuble en bon état ainsi qu'il l'a reçu, étant responsable des dégradations survenues par sa faute ou sa négligence.

Le compteur d'électricité, les lampes, l'entretien de l'installation électrique, celui des W. C. et la consommation de l'eau potable sont à la charge du locataire, ainsi que toutes réparations dites locatives.

Il est recommandé à tout locataire de laisser les ordures ménagères dans un récipient placé sur le trottoir à proximité du passage du tombereau en se conformant aux ordres et arrêtés municipaux et de satisfaire à toutes les charges de balayage et autres de ville et de police. Le locataire devra remettre toutes les clés lors de son départ au Propriétaire.

N. B. — Toute cession ou sous location est formellement interdite sans autorisation écrite du Propriétaire ou de son mandataire. De toute façon, le locataire principal restera responsable des loyers.

N^o 4052 B. P. \$ 12.13

J.M. MOHAMED ISMAEL Frères
Propriétaires fonciers
177-179, Rue Catinat -:- SAIGON

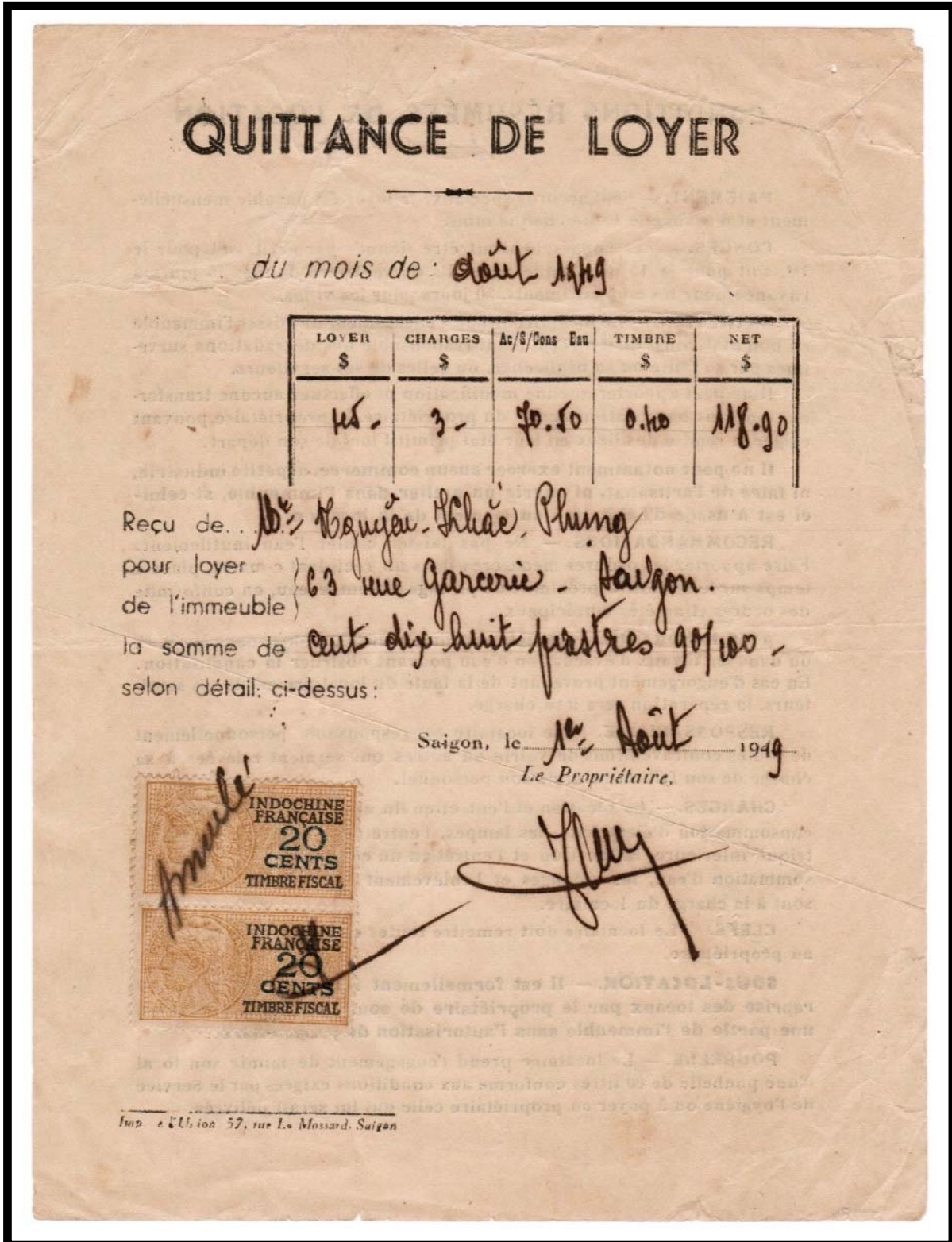
Reçu de M. Jean Van Nant
la somme de Quarante deux piastres et 1/2
pour loyer de la maison qu'il occupe rue de la Grande Rue
N^o 10 pendant le mois de Avril
Saigon, le 10 Avril 1949.

Loyers	19.50
Eau	21.70
Ebouages	0.20
Vidange	0.49
Autres	0.24
Egouts	0.00
Timbre de quittance	0.20
TOTAL	42.13

[Handwritten signature]

General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic
Use of 20 cents

The heading for the receipt tax was indicated simply as "TIMBRE \$."



General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic
Use of 30 cents

A pair of 30-cent general revenue tax stamps, watermarked "AT47," frank this February 1952 rent receipt for a Cholon apartment.


<p>THAI-TUYEN Propriétaire BUREAU 39, RUE SCHRÖEDER 1^{er} Etage SAIGON →*←</p> <p>N° <u>51</u></p>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>Loyer.</td> <td>租金 \$</td> <td>119.90</td> </tr> <tr> <td>Taxe d'égout.</td> <td>水溝 \$</td> <td>3.60</td> </tr> <tr> <td>Ordures menageres.</td> <td>糞掃 \$</td> <td>0.</td> </tr> <tr> <td>Entretien compteur</td> <td>水錶 \$</td> <td>2.50</td> </tr> <tr> <td>Prime assurance.</td> <td>燕梳 \$</td> <td>18.</td> </tr> <tr> <td>Divers</td> <td>什租 \$</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Timbre</td> <td>士担 \$</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total.</td> <td>總共 \$ 150.</td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">Base 20%: 3. 153.</p>	Loyer.	租金 \$	119.90	Taxe d'égout.	水溝 \$	3.60	Ordures menageres.	糞掃 \$	0.	Entretien compteur	水錶 \$	2.50	Prime assurance.	燕梳 \$	18.	Divers	什租 \$		Timbre	士担 \$		Total.		總共 \$ 150.
Loyer.	租金 \$	119.90																							
Taxe d'égout.	水溝 \$	3.60																							
Ordures menageres.	糞掃 \$	0.																							
Entretien compteur	水錶 \$	2.50																							
Prime assurance.	燕梳 \$	18.																							
Divers	什租 \$																								
Timbre	士担 \$																								
Total.		總共 \$ 150.																							

REÇU de Madame *Ly. Phong*
la somme de *Cent cinquante-trois francs*
pour loyer du mois de *février* 1952
afférent au local qu'il occupe à la Rue *Bui-duy Khanh*
N° *4* sis à *Cholon*

Saigon, le *1^{er} février* 1952

Le Propriétaire,
[Signature]

296.42
153.12
143.12
180.12



General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic
Use of 40 cents

The 40-cent general revenue tax stamp was used for the “temporary occupation” tax in 1952.

B. P. (142\$00)

Sous toutes réserves pour toutes constructions non conforme au plan.

No (68^a)

Nhận lãnh của Lương Văn Sĩ

số bạc là Một trăm bốn mươi hai đồng bạc

về taxe d'occupation temporaire de terrain : Nhà vàng

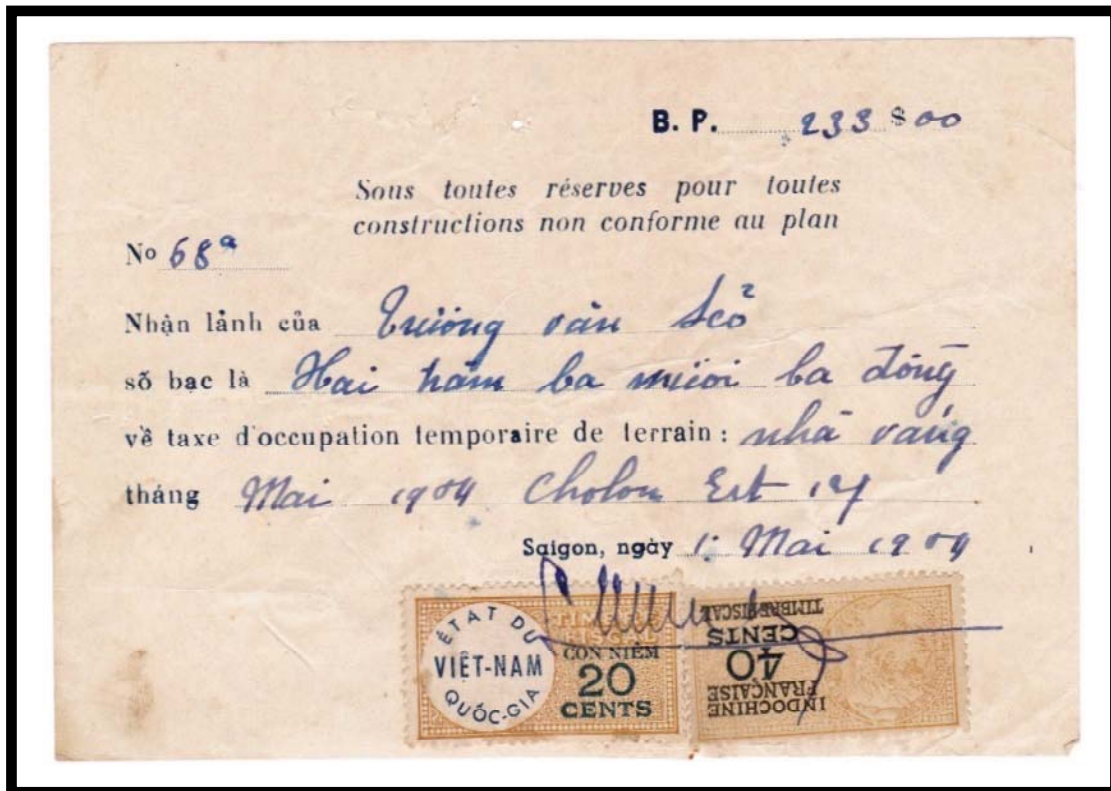
tháng OCT 1952 (Case 68^a - Cholon St 127)

Saigon, ngày 1 OCT 1952

INDOCHINE
FRANCAISE
40
CENTS
TIMBRE FISCAL

General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic
Use of 40 cents

A late usage of the 40-cent general revenue tax stamp was combined with a Vietnamese general revenue stamp on a May 1954 rental receipt.



General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic
Use of 40 cents

A single 40-cent general revenue tax stamp was affixed to a 1952 bill from the water and sewer company serving the Saigon-Cholon area.


RÉGION SAIGON-CHOLON		C QUITTANCE D'ABONNEMENT			
Té		T	S	No ABONNE	ORDRE GÉOGRAPHIQUE
TRUONG PHAN		9	03	66525	1395
INDEX		TIMBRE		NET	
Nouveau	Ancien				
248	199	\$	40	\$	12075

SOUS TOUTES RÉSERVES DE SOMMES
QUI POURRAIENT ÊTRE DUES ANTERIEUREMENT
Ct. Mod. 5.

80 sept 1952

POUR ACQUIT de la Consommation du

Par Pan de la Compagnie des Eaux
et d'Électricité de l'Indochine:



INDOCHINE
FRANÇAISE
40
CENTS
TIMBRE FISCAL

Imp. Solgannaise

General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic
Use of 40 cents

Even though the landlord had a fancy handstamp available, the general revenue tax stamp was pen cancelled by writing the date over it.

CONDITIONS DE LOCATION N° 171 B. P. \$ ~~1.1.97~~

J. ABDUL SALAM
Propriétaire
389, Rue des Marins -- CHOLON

Reçu de M. Vo. Ly
la somme de quatre cent quarante deux francs 67/100
pour loyer de la maison qu'il occupe rue Nguyễn Tân-Nghiêm
N° 103/6 pendant le mois de Avril 1950
Cholon, le 24 Avril 1950.

Loyer.....	125 ⁵
Eau.....	161
Ebouages....	
Electricité...	150 70
Auvents....	
Egouts.....	1 37
Timbre de quittance	0 60
TOTAL...	141 67

INDOCHINE
FRANCAISE
40
CENTS
TIMBRE FISCAL

Vertical text on the left margin: Saigon, Imp. du Théâtre, N° 13

General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic
Use of 50 cents

In February 1952, taxes for paying monthly water and electric bills for a house in Cholon were paid with a 50-cent general revenue tax stamp.

THAI-TUYEN
Propriétaire
BUREAU
39, RUE SCHRÖEDER
1^{er} Etage
SAIGON


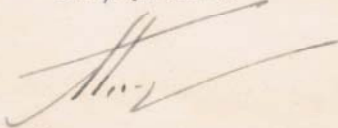
INDOCHINE FRANÇAISE
50 CENTS
TIMBRE FISCAL

N°
B. P. S. 51
Caxe 270: 3604.28
4.20
3648.48

REÇU de M *Madame Ly-Phong*
la somme de *Trois cent soixante-sept francs et 48/100*
20.12.51 au 21.2.52
pour consommation Eau : en date du *10.12.51*
Elect : *10.12.51*

Montant Eau : *65.60*
Electricité : *294.68* afferente au local
qu'il occupe à la rue *Bui-duc Thanh* N° *11*
sis à *Cholon*

Saigon, le *29 Février* 19*52*
Le Propriétaire, Visa de l'encaisseur,



General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic
Use of 50 cents

The 50-cent general revenue tax stamp was affixed to a 1948 declaration of food stocks in accordance with the decree of 15 July 1948.

REGION
SAIGON-CHOLON DECLARATION DE STOCKS DE PADDY, RIZ ET DERIVES.

Date de la déclaration: EXECUTION DE L'ARRETE DU 15 JUILLET 1948.
21 Octobre 1948

-:-:-

Nom et adresse du déclarant détenteur du stock: PHAN-NGOC-TRI, 34 Quai de Phu-Dinh(CHOLON).

Profession: Commerçant. (*Nguyen Luong Nam Hiep*)

N° Patente du déclarant: 1966 Montant patente: 27786.




EMPLACEMENT DES STOCKS DETENUS	STOCK EXISTANT SANS DISTINCTION DE QUALITES			
	PADDY (gia)	RIZ (kilo)	BRISURES (kilo)	FARINES (KILO)
N° 328376 Quai de Phu-Dinh.	<i>rien</i>	<i>rien</i>	<i>rien</i>	<i>rien</i>

Cholon, le 21 Octobre 1948
Le Commissaire de J. de S.
Agnel

Léon AGNEL

Cholon le 21 Octobre 1948

Nguyen Luong Nam Hiep

General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic
Use of 60 cents

A receipt for water and electrical service in October 1950 bears a 60-cent general revenue tax stamp.

THAI-TUYEN
Propriétaire
BUREAU
39, Rue Schrøeder
1er Etage
SAIGON

Municipale

INDOCHINE
FRANÇAISE
60
CENTS
TIMBRE FISCAL

N° 366
B. s. 217

REÇU de M Madame Ly. Phong

la somme de Deux cents dix-sept piastres

pour consommation de 4 parts Eau du 21. 8 au 20. 9. 50 du mois de Sept. afférente 15. 80

au local qu'il occupe à la rue Stamp Electricité du 11. 9 au 13. 10. 50 = 141. 20
Rue: Huy. Ph. anh

N° 4 sis à Cholon

Saigon, le 31 Octobre 1950

Le Propriétaire,
[Signature]

Visa de l'encaisseur,
[Signature]

General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic
Use of 60 cents

A receipt for water and electrical service in October 1950 bears a 60-cent general revenue tax stamp.

No. 118. B. P. s. 500⁰⁰

Quittance de loyer

Reçu de M. Lieu Duong.
la somme de Cinq cent piastres
pour loyer de la maison qu'il occupe rue B. Armand-Rousselle.
No 512-514 pendant le mois de juin 1949.

Loyer	400 00
Eau	92 00
Vidange	6 00
Ordures	1 00
Timbre quittance	1 00
Total	500 00

Saigon, le 1^{er} juin 1949.

Par P. R. A. L. M. M.
MOUTTOUCAROUNE CHETTIAR
Hillay



General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic
Use of 60 cents

A receipt for installation of window glass dated 23 December 1947 bears a 60-cent general revenue tax stamp.

POINSARD & VEYRET
COMPTOIRS D'EXTREME-ORIENT
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.800.000 \$
Siège Social à HAIPHONG (Tonkin)
PARIS - SAIGON - PNOMPENH - HAIPHONG - HANOI - QUINHON et DALAT
MAISON DE SAIGON
R. C. 302
TÉLÉPHONE 20.207 - 20.208 - ADRESSE TÉLÉGR. : POINVEYRET

N° du Contrôle
056,326
MIROITERIE

Doit M^{rs} Do Han & Dao
Compagnement Denis A. 15
rue Jean Caylar
Saigon, le 23-12-47

Commande par [Signature] Expédie par [Signature]

K.M.	MAG.	Impôts	4 forait	DÉSIGNATION	PRIX unitaire	TOTAUX
				glace St. Gubain 120 x 81		
				l'escam. 25% Louis Jols		
				2 pans corps argentée	165	165
				avec installation		
				taxe trans. 1%		
						140,05
						7,00
						147,05
						65

Le Comptant POUR ACQUIT
SAIGON le 27-12-47
STARS POINSARD & VEYRET
Comptoirs d'Extremes Orient

L'Acheteur...
Le Chef du rayon...
Le Magasinier...

LE CAISSIER
Entreprise KRANH-HOI

Nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls des destinataires, même si elles sont expédiées franco. Toutes réclamations les concernant doivent nous être adressées dans la huitaine sous peine de non recevabilité. Nos factures sont payables à notre domicile à Saïgon. Nos traites ne font ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. Tout retard dans les paiements portera intérêt à 4% l'an.

General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic
Use of 80 cents

The reverse of receipt for purchase of a watch itemizes charges as follows:

cost of watch	560\$00
tax @1%	5\$60
<u>tax stamp</u>	<u>0\$80</u>
total	566\$40



General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic
Use of 80 cents

This August 1950 rent receipt itemized the charges for the month as follows:

rent	800\$00
water	202\$40
sewer	6\$00
cleaning	10\$00
receipt tax	1\$60

No 177 B. P. s 1020

Quittance de loyer

Reçu de M. Lieu Duong
 la somme de mille vingt piastres
 pour loyer de la maison qu'il occupe rue Bd A. R.
 No 544 et 546 pendant le mois de Août 50

Loyer	800	\$	—	
Eau	202		40	
Vidange	6		—	
Ordures	10		—	
Timbre de quittance	1		60	
Total	1020		—	

Saigon, le 18 1950

Par P. R. A. L. M. M.
MOUITOUCARUPANE CHETTIAN
Mr. Kuthradialy



General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic
Use of 1 piaster

Rental rules are spelled out in detail on the left portion of this monthly rent receipt for a house in Cholon, a suburb of Saigon.

CONDITIONS DE LOCATION

PAIEMENT. — La location est au mois, payable le 1^{er} de chaque mois. Tout mois commencé est dû en entier.

CONGÉS. — Doivent être donnés par écrit un mois à l'avance; à fin mois suivant ou le 15 pour le 15 suivant.

ENTRETIEN. — Le locataire prend l'engagement de rendre l'immeuble en bon état ainsi qu'il l'a reçu, étant responsable des dégradations survenues par sa faute ou sa négligence.

Le compteur l'électricité, les lampes, l'entretien de l'installation électrique, celui des W. C. et la consommation de l'eau potable sont à la charge du locataire, ainsi que toutes réparations dites locatives.

IL EST RECOMMANDÉ à tout locataire de laisser les ordures ménagères dans un récipient placé sur le trottoir à proximité du passage du tombereau en se conformant aux ordres et arrêtés municipaux et de satisfaire à toutes les charges de balayage et autres de ville et de police. Le locataire devra remettre toutes les clés lors de son départ au Propriétaire.

N. B. — Toute cession ou sous location est formellement interdite sans autorisation écrite du Propriétaire ou de son mandataire. De toute façon, le locataire principal restera responsable des loyers.

546.16
JTG. 16


N° 569 B. P. \$ 567

J. ABDUL SALAM
PROPRIÉTAIRE
387 & 389, Rue des Marins — CHOLON

Reçu de M Jo Ly
la somme de cing cent ~~soixante dix piastres et 1/100~~ ^{quarante six piastres et 16/100} ~~sept piastres et 4/100~~
pour loyer de la maison qu'il occupe rue Ny. Van Nghiem
N° 103/6 pendant le mois de Décembre
Cholon, le 23 Décembre 1951
P. P. J. ABDUL SALAM
Maisey

Loyer	125	\$ -
Eau	112	26
Ebouages	8	
Electricité	345	57
Egouts	291	56
Taxe	5	49
timbre de quittance	1	
TOTAL	567	44

546.16



imp mangai cholon

General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic
Use of 1 piaster

This receipt for a bracelet from a Saigon watchmaker in 1952 bears a 1-piaster general revenue tax stamp. The handstamp to the right of the stamp notifies the customer that there is a "one year guarantee – no exchanges."

N^o 000874

QUANG-MINH
HORLOGERIE
N^o 5, Galerie de l'Eden
SAIGON

Saigon, le 31 janvier 1952

Madame Huynh Thi-Vân Doit
號五內巷院戲樂娛街衣番貢西

QUANTITÉ	DÉSIGNATION	PRIX
Une	montre bracelet v. c. pour Dame marque ORATOR 17 en bis mouvement suisse avec bracelet n ^o 306 D	700 ⁰⁰ 00
		14 00
		1 00
		715 ⁰⁰ 00

Total 715⁰⁰ 00

GARANTIE 1 AN
PAS D'ÉCHANGE

Le mouvement de nos montres sont garanties de 12 mois. Pendant ce délai les réparations (sauf la casse) seront gratuites.
La maison n'accepte pas l'échange.

General Revenue
Watermarked Marianne
French Republic
Use of 1 piaster

The receipt fee for an October
1952 electric bill was paid with a 1-
piaster general revenue tax stamp.

COMPAGNIE DES EAUX ET D'ÉLECTRICITÉ DE L'INDOCHINE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.687.565.000 DE FRANCS
BUREAUX : 72, RUE HAI BA TRUNG, A SAIGON

Téléphone : 23.111 à 23.115 Registre commerce : SAIGON n° 278

R. S. C. et P. N. NOM ET ADRESSE

INDEX		CONSOMMATION en K.W.H.	MONTANT CONSOMMATION	SURTAXES & D. E.	LOCATION COMPTEUR	TAXES LOCALES	TOTAL	
Nouveau	Ancien						\$	\$
3504	3405	99	30561	3869	560	1400	\$	36390
HA TU		71 8 DONG KHANH		102		83112225		

S. E. C. 01

POUR ACQUIT de la Consommation du 3 au 31 OCT. 56

Par Paiement de la Compagnie des Eaux et d'Electricité de l'Indochine :

INDOCHINE FRANÇAISE
TOUTES LES FACTURES SERONT PAYABLES
DANS LE DÉLAI DE QUINZE JOURS
A PARTIR DE LA DATE DE LA FACTURE
SINON LA COMPAGNIE DES EAUX ET D'ÉLECTRICITÉ DE L'INDOCHINE
SERAIT TENUE RESPONSABLE DE LA DIFFÉRENCE QUI EN
RÉSULTERAIT

PIASTRE
TIMBRE FISCAL

INDOCHINE FRANÇAISE
TOUTES LES FACTURES SERONT PAYABLES
DANS LE DÉLAI DE QUINZE JOURS
A PARTIR DE LA DATE DE LA FACTURE
SINON LA COMPAGNIE DES EAUX ET D'ÉLECTRICITÉ DE L'INDOCHINE
SERAIT TENUE RESPONSABLE DE LA DIFFÉRENCE QUI EN
RÉSULTERAIT

RÉFÉRENCE à rappeler dans toutes correspondances
ABONNÉ
T S FOLIO

General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic
Use of 1 piaster



General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic
Use of 1 piaster and 2 piasters

An alert postal clerk spotted the sender's attempted use of revenue stamps as postage stamps. He handstamped the envelope with a framed "AFFRANCHISSEMENT INSUFFISANT" ("Insufficient Postage"). Upon arrival in Paris, postage due stamps in the amount of 30 francs were added to indicate the amount to be paid by the recipient.



N° _____

VÔ-TUYẾN VIỆT-NAM

“ TOUT POUR LA RADIO ”

Directeur : Phan-van-Thang

BUREAU :
124, Rue Pellerin

ATELIER :
83, Rue Botesse
SAIGON

FACTURE

M^{adame} PHAM THI XIN

69 rue Verdun à SAIGON

QUANTITÉ	D É S I G N A T I O N	UNITAIRE	MONTANT
Un	poste-récepteur de T.S.F. marque MYXTER , 8 lampes type G M L 8 , numéro : I.930		3.800 00
	Taxe locale 1%.....		38 00
	Timbres		7 00
			<hr/> 3.845 00

Arrêté à la somme de :

TROIS MILLE HUIT CENT QUARANTE CINQ piastres exactement ./.

POUR ACQUIT le 12/10/50

GARANTI SIX MOIS , SAUF LES LAMPES



General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic
Use of 2 piasters

A 2-piaster general revenue tax stamp paid the receipt surcharge for the purchase of radio tubes in 1950.

RADIO LUX
Directeur
 MINH - THUONG
RÉPARATIONS ÉLECTRIQUES
VENTE & ACHAT
RADIO
 11, Do - huu - Vi, 11
SAIGON

FACTURE N° 0267

M. Phan Ngoc Hai
 43 R. G. Audouin Doit
 Saigon

Quantité	DÉSIGNATION	PRIX	
		Unitaire	TOTAL
1	Appareil Radio		
6	Lampes U. S. A.		
	M. Banque d'Indochine		2000,00
	102 2.000 43. Lampes		20,00
	garantie 6 mois + tube		20,00
	sauf câble		
	sans lampes.		

Arrêté la présente Facture à la somme de Deux mille vingt
deux piastres

Saigon, le

1950

General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic
Use of 2 piasters

A pair of 2-piaster stamps, watermarked "AT 47," was affixed to this 1953 receipt in the amount of 2, 134 piasters.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE
DU PORT DE SAIGON

15, Quai de Belgique
SAIGON

291

134

N^o 015737

Loyer	1.000.-
Eau	220.-
Taxe sur chiffre d'aff. et d'armement 4.1 ^o	64
Droit d'enregistre- ment 1.1 ^o	18.-
rappel 2%	
mai	29.-
Charges et taxes . .	199.-
Timbres	4.-
TOTAL	2.134.-

QUITTANCE DE LOYER

Rue J. Roudel N^o 98^{ter}
us Commercial


REÇU de M^{rs} Buynh-Luong

la somme de deux mille cent trente quatre piastres

pour loyer et accessoires du mois de juin 1953.

Saigon, le 16 juin 1953.

Société Immobilière du Port de Saigon.



Voir au dos conditions de location.
Coi phía sau điều lệ về việc mướn phố.

IMP. DU PORT - SGN.

General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic
Use of 2 piasters

A 1950 certificate from the Practical Business School of Saigon ("École Pratique de Commerce de Saigon") bears an image of the school building.

ÉCOLE PRATIQUE DE COMMERCE DE SAIGON
Représentant de l'Association Sténographique Aimé Paris
27, Rue Jean Mazet-Saigon (Tan-dinh) — Téléphone : 21.889



CERTIFICAT DE SCOLARITE

Nous soussigné **Luong - van - Hâu**,
Directeur de l'Ecole Pratique de
Commerce de Saigon.

Certifions de que **M. Nguyễn-Hoan**

DIRECTEUR
LƯƠNG-VĂN-HÀU
Tri Huyền honoraire
Officier d'Académie
Chevalier de l'Ordre Impérial du Dragon d'Annam
Chevalier de l'Ordre Royal du Cambodge,
Chevalier du Mérite Agricole d'Annam
Diplômé de l'École Supérieure
de Commerce de Hanoi
Vice Président du Comité d'Etudes Sociales
du Groupement Professionnel du Commerce

né le 25/12/1920
à Nam Dinh
fil de M. Nguyễn-van-Trach & de
Trần-thị-Ninh
a suivi le cours de
Comptabilité commerciale
du 1er/4/1939
au 30/9/1939
a passé avec succès l'examen de
sortie et a obtenu le diplôme.

En foi de quoi le présent certificat
lui est délivré pour servir et valoir ce
que de droit.

Fait à Saigon, le 25 Janvier 1950
Le Directeur,
LƯƠNG-VĂN-HÀU
Giám định viên Kế Toán hữu-thệ
Ủy viên Kiểm-sốt Tài-Chánh
Toà Thượng-Thẩm Sài-gòn





TỜ BÀN ĐÚT THỔ CỬ.

Tôi ký tên dưới đây là VÕ-VĂN-TÂN kêu là VÕ-NHỨT-TÂN, sinh năm 1905, ở tại làng Thối-vinh (Mytho),

Làm tờ này bằng lòng bán đứt, không quyền
chức lại, cho TRẦN-QUANG-KY sinh ngày 2 Janvier 1898
ở tại làng Tân-phủ-trung (Mytho), bằng lòng mua đứt:

Một số đất thổ cú đạt thành 0h20a00c số
địa-bộ: I412, số họa đồ: 47, tờ thủ tử, tọa lạc tại làng
Tân phủ trung (Mytho).

TỨ CẬN:

Bắc: Rạch cái cắc;

Đông: Đường-di;

Nam: Rạch nhỏ;

Tây: Rạch cái cắc.

Giá bán đứt là năm trăm đồng (500\$00) trả
bạc mặt tờ này vi bằng.

Kể từ ngày nay chủ mua được đến số quan
thu điền thổ mà xin qua tên làm chủ vĩnh viễn đang
thâu huê lợi mà đóng thuế cho nhà nước.

Nếu ngày sau có ai tranh trôn sự bán này
thì tôi phải thôi hồi giá bán ngày nay cho chủ mua và
chịu tất cả trách nhiệm.

Làm hai bốn in nhau tại làng Tân-phủ-trung
(Mytho) ngày 21 Janvier 1950.

Người bán:
Võ-văn-tân kêu là
Võ-nhứt-tân,

Người mua:
Trần-quang-Ky,

VI BẰNG.

Chúng tôi hướng chức đường niên hành sử làng Tân-phủ-trung (Mytho) chứng rằng những chủ ký tên trên đây thật của những người đứng tên tờ này tự ký tên mình tự độ hiểu rõ công việc của mình làm và đủ quyền theo luật để giao kết với nhau.

Hường-thần,

Tân-phủ-trung, le 21
Xã-trưởng,

Janvier 1950.

Hường-hào,



General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic
Use of 3 piasters

A court document bears the court's handstamp, the lawyer's handstamp and the names of three witnesses. The document certifies the birth statistics of a person whose original birth certificate was lost.

Hiện nay không thể xuất-trình được giấy Khảo Sinh

vi ~~chiến-tranh~~ không giao-thông được, vì số cái đã bị thất-lạc;

Các người làm chứng đã nhận thực các điều nói trên là thành-thực và dich-sắc. Tôi phát giấy chứng-chỉ này theo các điều 46 và 47 Dân-luật Bắc-Việt để thay giấy

Khảo Sinh cho Đỗ Huy Đông để tùy nghi tiện-dụng;

Sau khi đã đọc lại, người đứng xin, các người làm chứng kê tên ở trên và ông Lạc-Sự cùng ký với Tôi ở dưới đây ngày, tháng và năm kê trên.

CHÁNH ÁN

[Handwritten signature]


NGƯỜI ĐỨNG XIN

[Handwritten signature]

LỤC SỰ

[Handwritten signature]


NGƯỜI CHỨNG
thứ nhất

[Handwritten signature]

NGƯỜI CHỨNG
thứ hai

[Handwritten signature]

NGƯỜI CHỨNG
thứ ba

[Handwritten signature]

TRƯỚC SA CÒN ... 2 tờ số 226
ngày ... ba Chín năm 1957
Tiền chủ: Hai mươi đông
TRƯỞNG TỶ



[Handwritten signature]



General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic
Use of 5 piasters

Payment for multiple months' worth of rent (August- October 1953) resulted in an unusually large tax of 5 piasters.


N° _____ \$ 2,126²⁰/₁₀₀

QUITTANCE DE LOYER

Reçu de M. Toung, Quoc Chau
 la somme de Deux mille quatre cent vingt six ²⁰/₁₀₀
 pour loyer du compartiment N° 65, 67,
 sis rue Pali Kao, Cho Lon.
 pour le mois de Août et Octobre 1953.

DÉTAIL :		\$
Loyer	2400	
Vidange		
Eau		
Ordures <u>1² Taxe</u>	26 20	
Auvent		
Timbres de quittances		
TOTAL	2426	20

Le 1^{er} Octobre 1953.
 Le Propriétaire,



5

1-10-53

(VOIR CONDITIONS AU DOS)

ÉTAT DU VIET-NAM

SUD VIET-NAM

PRÉFECTURE DE SAIGON-CHOLON

SERVICES TECHNIQUES

EAU ET ÉLECTRICITÉ

POLICE D'ABONNEMENT A L'EAU POTABLE

N° 4993



Je, soussigné Nguyen van Cam
demeurant à Saigon 89 Cité Préfectorale me G. Ligi
après avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral du 21 Mai 1937, approuvé le 30 Mai 1937, réglementant le mode de distribution de l'eau potable sur le territoire de Saigon-Cholon, aux prescriptions duquel je m'engage à me soumettre sans restriction ni réserve.
Déclare contracter vis-à-vis de la Préfecture de Saigon-Cholon un abonnement à la fourniture de l'eau pour usage Ménager avec un compteur du calibre de 1 cm³/s pour ma propriété sise 89 Cité Préfectorale
cet abonnement devant courir du jour de la pose du compteur et continuer à produire son effet tant que la présente police n'aura pas été résiliée.

Je m'engage à payer à la Caisse des Services Financiers de Saigon-Cholon, dans les huit jours suivant la réception d'un avertissement qui me sera adressé par la Préfecture, sous peine de suppression de la fourniture d'eau :

- 1° Le prix de l'eau, calculé à raison de deux piastres 6 cent (2 \$ 06) le mètre cube ;
- 2° Le prix de location et l'entretien du compteur ;
- 3° Toutes autres sommes dont je pourrai être constitué redevable envers l'Administration préfectorale, du fait de l'application de la réglementation de la distribution de l'eau potable.

Vu et proposé :
P. L'Ingénieur,
Chef du Service des Eaux
et d'Electricité,

Saigon, le 15 Septembre 1952
Cholon, L'Abonné :

ang

Vu et soumis
à l'approbation de M. le Préfet :
Le Chef des Services Techniques,

Saigon, le 24 Septembre 1952
Le Préfet de Saigon-Cholon,
Le Secrétaire Général,

Pierre MELIN
Administrateur en Chef
de la France d'Outre-Mer

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT

Conditions des fournitures d'eau

Art. 2. — Les fournitures sont consenties sur la demande des intéressés.

Mode de concession des fournitures d'eau. — Durée de concessions. — Résiliation des polices

Art. 3. — Les demandes ne sont considérées comme valablement faites que si elles sont souscrites par les propriétaires des immeubles à alimenter en eau potable, ou par leurs fondés de pouvoirs.

La durée initiale des polices est limitée à la période de temps qui reste à courir de l'année sous le millésime de laquelle elles sont souscrites au premier Janvier de chacune des années suivantes, les effets des polices renouvelés d'office pour une année.

Tout abonné qui désire renoncer momentanément à la fourniture de l'eau, pourra soit précéder à la fourniture du branchement en agissant sur la vanne intérieure, soit demander la dépose provisoire du compteur.

En aucun cas, la vanne extérieure ne pourra être manœuvrée sur l'initiative de l'abonné.

T. S. V. P.

Enregistré au 4^e Bureau de Saigon, le 16 SEP 1952
Case 1697
Fo 73
Reçu 400 piastres
Signé : ang



ETABLISSEMENT

NAM - ANH

IMPORT-EXPORT-REPRÉSENTATION

TRAN - V. TIET
INGÉNIEUR S. A.

R. C. SAIGON N° 4332-A

RADIO - ÉLECTRICITÉ - FROID INDUSTRIEL

PATENTE N° 2022

TISSUS - SOIERIES - LAINAGES

Agent distributeur des frigidaires "PHILCO"

CLASSE 6^e CATÉGORIE 4^e

BUREAU: 20, Bd. BONARD - SAIGON

Agent exclusif des Radio:

COMPTE TRÉSOR N° 701

ATELIER DE TISSAGE:

"SONORA", "MARCONI" & "PHILCO"

TELEPHONE N° 20.922

124, QUAI DES JONQUES - CHOLON

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: NAMPHICO

FACTURE N°

1483/

Saigon, le

31 Juillet

1951

M. dame

Lang Thi Trioc

HH3 Rue

Faul Blauchy

Saigon

Doit

Kimson 100 Pellerin Saigon

Quantité	DÉSIGNATION	PRIX unitaire	PRIX TOTAL
1	Un poste récepteur marque Faillard - 6 lampes T.150M ^B CA. 110 à 220V. Garantie six mois sans les lampes.	3.281 ^{fr}	
1	Tourne disque Faillard avec de disque automatique	1524 ^{fr}	4.805 ^{fr}
	Taxe 1% CA.		48.-
	Ciencue	#	10.-
	4.863^{fr}		4.863.-

J'ai acquit,
F. Huef



NGUYEN - VAN - SOAN

AMEUBLEMENT MODERNE
KỸ-NGHỆ ĐỒ-MỘC
N° 276 Rue Chasseloup Laubat N° 276 - SAIGON

Saigon, le 25 - 11 - 49

Monsieur Qué Comptant

Doit

IMPAVAN SAIGON TX. N° 103

1	Tủ Buffet 2 ^m ,00 x 0 ^m ,55 x 1 ^m ,05	1.850 [#] ,
1	Bàn ăn 1 ^m ,80 x 75 x 0 ^m ,95	1.000 [#] ,
6	Ghế ăn hần cây mặt bọc Simili cuir maron	1.500 [#] ,
	Tiền Text	42 [#] ,50
	Tiền Cờ	10 [#] ,00
	Tổng cộng	4402 [#] ,50

(Bốn ngàn bốn trăm ~~sáu~~ ~~mười~~
bốn đồng năm cái)




Saigon le 25 - 11 - 49

[Handwritten signature]
NGUYEN - VAN - SOAN
KỸ-NGHỆ ĐỒ-MỘC
SAIGON

General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic
Use of 5 piasters

For this late usage, the 5-piaster general revenue tax stamp was combined with a 40-cent Vietnamese general revenue stamp to pay the receipt fee for a 1953 rent receipt. Both stamps were cancelled by pen.

<p>黄文華置業有限公司 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE HUI-BON-HOA</p> <p style="text-align: center;">Siège Social 97, Rue d'Alsace-Lorraine SAIGON</p> <p>N° 184934</p>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>Loyer.</td> <td>租金</td> <td>\$ 2000</td> <td>—</td> </tr> <tr> <td>Taxes d'égoût</td> <td>水溝錢</td> <td>60</td> <td>—</td> </tr> <tr> <td>Eau 2-6 au. 2-7</td> <td>水錢</td> <td>600</td> <td>—</td> </tr> <tr> <td>Auvent</td> <td>天遮</td> <td>20</td> <td>—</td> </tr> <tr> <td>Ordures ménagères</td> <td>糞掃</td> <td>100</td> <td>—</td> </tr> <tr> <td>Entretien compteur</td> <td>水錶</td> <td></td> <td>—</td> </tr> <tr> <td>Taxe 4%</td> <td>間接</td> <td>80</td> <td>—</td> </tr> <tr> <td>Taxe 1% convention verbale</td> <td>間接</td> <td>24</td> <td>—</td> </tr> <tr> <td>Timbre</td> <td>士担</td> <td>540</td> <td>—</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>總共</td> <td>2886</td> <td>—</td> </tr> </table>	Loyer.	租金	\$ 2000	—	Taxes d'égoût	水溝錢	60	—	Eau 2-6 au. 2-7	水錢	600	—	Auvent	天遮	20	—	Ordures ménagères	糞掃	100	—	Entretien compteur	水錶		—	Taxe 4%	間接	80	—	Taxe 1% convention verbale	間接	24	—	Timbre	士担	540	—	Total	總共	2886	—	
Loyer.	租金	\$ 2000	—																																							
Taxes d'égoût	水溝錢	60	—																																							
Eau 2-6 au. 2-7	水錢	600	—																																							
Auvent	天遮	20	—																																							
Ordures ménagères	糞掃	100	—																																							
Entretien compteur	水錶		—																																							
Taxe 4%	間接	80	—																																							
Taxe 1% convention verbale	間接	24	—																																							
Timbre	士担	540	—																																							
Total	總共	2886	—																																							
<p>茲收過 Reçu de M. <u>Phu Sang</u> 來銀 le somme de <u>Deux mille huit cent quatre vingt six</u> 月令 <u>OCTOBRE 1953</u> 拾 <u>piastres</u> 俾</p>																																										
<p>er du mois de <u>OCTOBRE 1953</u> 地段 local qu'il occupe dans l'immeuble N° <u>193</u> <u>Piquet</u> N° <u>47</u> 門牌 <u>Cholon</u> Saigon, le <u>26</u> <u>AN 53</u> <u>27</u> sis à <u>OCTOBRE 1953</u></p>																																										
	<p>SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE HUI-BON-HOA 100, RUE D'ALSACE-LORRAINE SAIGON</p> <p><i>Phu Sang</i></p>																																									

General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic
Use of 10 piasters

A single, high-value 10-piaster general revenue tax stamp was used on a rent receipt from 1953. In accord with common practice, the stamp was pen-cancelled.

NGUYEN - VAN - SAM N^o 00841 B. P. s 37042

8, Bd BONNARD, 8
SAIGON

1954 à fin mai 1956 2000\$

10 PIASTRES
INDOCHINE FRANÇAISE
24/11/53

Loyer	37042	
Eau		
Electricité		
Vidanges		
Auvent		
Ordures Ménagères		
Timbre		
Total		

Reçu de M^s Nguyen Dinh Thao &
la somme de ~~trois mille sept cent quatre~~
pour loyer du mois de Janvier à Dec 1954
du compartiment n^o 12 rue Gambetta

Jean et Adeline
Saigon, le 25/11 1953

ENTRETIEN. -- Le locataire prend l'engagement de laisser immeuble en bon état, ainsi qu'il l'a reçu, étant responsable des dégradations survenues par sa faute ou sa négligence.

Aucune transformation ne pourra être faite sans autorisation du propriétaire

L'eau, l'auvent, les vidanges, l'enlèvement des ordures, le compteur, l'électricité, l'éclairage de la rue privée, les lampes, l'entretien de l'installation électrique, celui des W. C., canalisation d'eau et robinets, sont à la charge du locataire ainsi que toutes réparations dites locales....

NAM HAI SAIGON

SOCIÉTÉ DES GARAGES CHARNER

CONCESSIONNAIRES EXCLUSIFS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.200.000 \$
R. C. SAIGON N° 201

DE
RENAULT
PANHARD
CHEVROLET
AUSTIN

SIÈGE SOCIAL :

131-133, Bd Charner - SAIGON - Télép.: 20.423 - Cardi 531

SUCCURSALES :

169, Rue Ohier - PHNOM-PENH - Téléphone : N° 362
Route Coloniale N° 14 - BANMETHUOT (Darlac)

Magasin Pièces détachées
& Accessoires

FACTURE N° SG/V. 336
R. 2163/61

Saigon le 11 Juin 1952

Monsieur HUYNH SO

134, Rue Ducos

CHOLON

Doit

Imp. Saigonnaise - D 5273

Ex-arrivage s/s "HELENE KULUKUNDIS"

1 Chassis cabine RENAULT 3T500 chassis allongé
R. 2163 - 4 cylindres - 11 CV.

Chassis N° 1.705.745
Moteur N° 129.374

au prix, véhicule destiné au transports
de marchandises, de.....

79.000 \$

Taxe 1% C.A. 790

Taxe 1% A. 790

Total 80.580

Arrêté la présente facture à la somme de :
QUATRE VINGT MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT PIASTRES



POUR ACQUIT

P. DE LA SOCIÉTÉ DES GARAGES CHARNER

LE DIRECTEUR

R. Ducos

ENGAGEMENT

Je soussigné, HUYNH SO, m'engage avant expiration
d'un délai de six mois à rembourser à la Sté des GARAGES CHARNER
qui en effectuerait le règlement à la Douane, la différence
entre les droits de douane perçus sur la base de la déclaration
pour transports de marchandises et ceux afférents aux véhicules
destinés aux transports de personnes, au cas où le camion ci-dessus
quel que soit le nom auquel il serait muté, serait affecté aux
transports de voyageurs.

GARANTIE : TROIS MOIS

Toute facture non réglée est passible de 1% d'intérêt par mois à compter de cette date.

Toutes nos Pièces détachées garanties 1 ANNEE

Arrêté du 5-11-29 Aff. 195

Règlement par chèque

N° 251 du 11.6.52

SIR T. Douane de S. I. C.

Toutes les factures sont payables à Saigon.

General Revenue
Watermarked Marianne, French Republic
Use of 20 piasters

A court document, with the names of three witnesses, certifies the birth statistics of a person whose original birth certificate had been lost. Based on the high value of the revenue stamp, this was an expensive court proceeding.

CEPF 13

QUỐC-GIA VIỆT-NAM

Sở Tư - Pháp Nam - Việt

Tòa Hòa Giải

Rongquyen Dalat

Ngày 19 tháng 4 năm 1935

GIẤY THẺ VÌ khai sinh

cho TRAN VAN HY

Năm một ngàn chín trăm năm mươi lăm ngày 19

tháng 4 hồi 10 giờ.

Trước mặt chúng tôi là TRINH XUAN NGAN

Thẩm-Phán Tòa Hòa-Giải Việt Nam Rongquyen Dalat

tại văn-phòng chúng tôi ở toà-an Dalat

có Lục-sự NGUYEN VAN LY

giúp việc.

Đã đến hầu :

1°— Hoàng-van-Bich, 38 tuổi, Trung-si nhất

Ngu lam quan K.B.C. 4459

2°— Nguyễn-van-Bây, 33 tuổi, Trung-si I



CEPF 470